

MEMORIAL

Session ordinaire no. 56
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
lundi 31 mai 2012
de 14h00 à 17h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Approbation des règles de débat pour les points suivants de l'ordre du jour
6. Approbation des délégations
 - au Bureau pour la rédaction du commentaire de la brochure accompagnant le matériel de vote
 - au Bureau pour la validation d'un index des matières
 - au Bureau et à la Présidence pour la clôture administrative et financière de l'Assemblée
7. Approbation des corrections apportées par la commission de rédaction au texte issu de la troisième lecture
8. Déclarations des groupes sur le projet de nouvelle constitution
9. Vote du projet de nouvelle constitution
10. Déclaration de la Présidence de l'Assemblée constituante
11. Divers
12. Clôture

Ouverture de la séance à 14h00 par M^{me} Marguerite Contat Hickel, présidente de la séance.

1. Ouverture

La présidente. Bonjour à tous. Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de regagner vos places. Nous allons commencer cette 56^e séance ordinaire qui a la particularité d'être la dernière de notre Assemblée.

2. Personnes excusées

La présidente. Nous avons M^{me} Michèle Lyon et M. Max Nigg qui sont excusés. Je profite de cette occasion pour souhaiter un très bon anniversaire à M. Guy Tornare et à M. Daniel Marchand.

Applaudissements

La présidente. Le Conseil d'Etat ne sera pas représenté aujourd'hui. Il nous a envoyé une lettre d'excuse formelle.

3. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. Nous passons au point 3. Sans opposition de votre part, je considère que cet ordre du jour est approuvé.

4. Communications de la Présidence

La présidente. Premier point, je vous rappelle la verrée à laquelle tout le monde est invité, y compris les personnes dans le public que je salue et parmi lesquelles je reconnais M. Régis Battista et M. Andreas Auer. Vous êtes tous bienvenus à la verrée qui aura lieu à partir de 17h00. J'annonce également la sortie et l'envoi des premiers tomes du Bulletin officiel. Vous allez donc les recevoir incessamment. Enfin, durant la séance, M. Fortunati qui a déjà pris quelques photos de nous va poursuivre son exercice.

5. Approbation des règles de débat pour les points suivants de l'ordre du jour

La présidente. Nous avons un certain nombre de règles de débat que nous vous avons communiquées et que vous allez retrouver sur vos pupitres. Je résume brièvement. S'agissant du point 9, nous reviendrons plus précisément sur cet aspect après le vote. Il y a tout d'abord l'approbation d'un certain nombre de délégations qui seront faites au Bureau, respectivement à la Présidence, en ce qui concerne notamment la rédaction du commentaire de la brochure, la validation d'un index des matières, la clôture administrative et financière de l'Assemblée. Vous rappeler aussi que nous allons voter l'ensemble des règles de débat. Chaque groupe disposera de deux minutes. Autre point, s'agissant de l'approbation des corrections apportées par la commission de rédaction au texte issu de la troisième lecture, chaque groupe disposera de deux minutes, le président de la commission de rédaction ou un autre membre disposant de trois minutes. Ensuite, nous passerons au point 8 de l'ordre du jour avec la déclaration des groupes. Chaque groupe disposera de dix minutes pour faire sa déclaration. Il est également possible pour des membres individuels de le faire, cela étant évidemment compris dans les dix minutes du groupe. Nous avons au point 9 le vote du projet de la nouvelle constitution. Nous vous rappelons à ce propos que lors de notre assemblée plénière du 7 mai, nous avons accepté différentes motions et amendements, notamment une motion d'ordre Lachat qui prévoyait que l'Assemblée renonce à la lecture intégrale du projet de constitution aujourd'hui. Nous avons également adopté un amendement de la commission de rédaction qui prévoyait que le texte qui sera soumis au vote le 31 mai comprendra les trois variantes en vue du scrutin du 17 juin. Ensuite, nous

avons également adopté la proposition du Bureau qui était l'intégration des résultats du scrutin du 17 juin dans le texte final qui sera remis au Conseil d'Etat. Autre point, à ce propos, c'est le vote par appel nominal. Cet appel se fera comme d'habitude avec l'utilisation de l'électronique, mais dans le cadre de la déclaration de la Présidence, nous reprendrons les noms des personnes qui auront voté. Ensuite, par rapport au vote du projet proprement dit, nous allons vous soumettre la question cruciale : « *Acceptez-vous le projet de constitution de la République et canton de Genève du 15 mai 2012 ?* » Je vous rappelle aussi que conformément au règlement, je ne prendrai pas part au vote, sinon en cas d'égalité des voix. Enfin, nous aurons au point 10 la déclaration de la Présidence qui disposera de seize minutes et qui partagera son temps de parole entre les quatre coprésidentes et coprésident. Puis nous procéderons à la clôture de nos travaux.

6. Approbation des délégations

- **au Bureau pour la rédaction du commentaire de la brochure accompagnant le matériel de vote**
- **au Bureau pour la validation d'un index des matières**
- **au Bureau et à la Présidence pour la clôture administrative et financière de l'Assemblée**

La présidente. Pour le point 6 de l'ordre du jour, je vous rappelle que le Bureau, dans sa très grande majorité, est donc d'accord de reprendre, au fond, ce qui aurait pu être du ressort de l'Assemblée constituante, dans sa plénière. Les travaux seront donc menés désormais par le Bureau, respectivement par la Présidence en ce qui concerne notamment le commentaire de la brochure qui accompagne le matériel de vote, la validation de l'index des matières – vous rappeler que l'index n'est pas la table des matières mais qu'il s'agit d'une forme de répertoire alphabétique par mot clé – et enfin, toute la question de la clôture administrative et financière de l'Assemblée. Est-ce que des groupes aimeraient s'exprimer sur cette question ? Si ce n'est pas le cas, je passe directement au vote.

Par 66 oui, 1 non, 5 abstentions, les délégations au Bureau, respectivement à la Présidence, sont approuvées par l'Assemblée.

7. Approbation des corrections apportées par la commission de rédaction au texte issu de la troisième lecture

La présidente. Je demanderai au président de la commission de rédaction ou à un autre membre de la commission de venir à la table des rapporteurs... Vous disposez, Monsieur Florian Irminger, de trois minutes et ensuite chaque groupe disposera de trois minutes pour réagir.

M. Florian Irminger. Merci, Madame la présidente. La commission de rédaction remet aujourd'hui trois documents. L'un d'entre eux, c'est la nouvelle constitution pour Genève, le deuxième, c'est le suivi de l'ensemble des modifications qui ont été effectuées entre le projet issu de la deuxième lecture et la nouvelle constitution, le troisième document contient trois éléments que nous souhaitons faire valider par l'Assemblée, modifications auxquelles nous avons procédé et qui nous paraissaient importantes. La commission a procédé à des modifications rédactionnelles mineures, comme vous avez pu le voir dans le deuxième document dont je parlais. Il en allait de l'unification de l'utilisation des virgules dans le texte. Il nous paraissait important, par exemple, à chaque fois avant que nous utilisions « à moins que », qu'il y ait une virgule. Nous avons unifié ici les règles en la matière dans notre texte. Nous avons procédé à une vérification orthographique générale et nous avons également procédé à quelques modifications qui sont issues d'erreurs de plume dans les amendements qui ont été acceptées durant la troisième lecture. Et, puisqu'on ne se sert jamais mieux que soi-même, une erreur de plume était issue de la commission de rédaction.

La commission a également procédé à trois modifications qu'elle vous soumet et qu'elle vous demande de bien vouloir valider. La première concerne l'article 37 sur le droit de grève. Vous voyez que la modification est mineure et tend en fait à comprendre mieux le texte. La deuxième, à l'article 94 « Haute surveillance », c'est le titre qui est modifié. Il avait pour titre « Surveillance » et il y a un autre article dans notre constitution sur la surveillance des communes qui portait le même titre. Il nous paraissait ici qu'on pouvait, à l'image des autres constitutions cantonales, parler de la haute surveillance qu'exerce le Grand Conseil sur le Conseil d'Etat. Nous avons donc souhaité faire cette modification en modifiant le titre. Enfin, troisième modification à laquelle nous avons procédé et que nous vous proposons de valider, c'est l'article 126. A nouveau, c'est le titre de l'article qui était « Election » et que nous modifions en « Composition », puisque que le contenu de l'article ne prévoit plus forcément l'élection du Conseil supérieur de la magistrature. Il nous paraissait donc logique de modifier le titre.

Le travail de la commission de rédaction ne se termine pas ici. Il se terminera formellement le 18 juin. Nous devons alors intégrer la solution découlant du vote populaire du 17 juin et nous remettrons à ce moment-là le texte de nouvelle constitution final au Bureau. Vous avez certainement déjà vu dans le texte qu'il y a trois solutions. Deux d'entre elles tomberont en fonction du vote populaire du 17 juin sur l'initiative 143 et son contreprojet. Enfin, nous remettrons également le 18 juin notre avis sur l'index de la nouvelle constitution. La commission de rédaction le consultera, formulera un avis et le Bureau, ensuite, approuvera l'index et il fera partie intégrante du projet de constitution. Il permettra aux citoyennes et aux citoyens de retrouver plus facilement les éléments qu'ils souhaitent. Le texte que nous avons devant nos yeux permet de voir le travail que nous avons accompli malgré les difficultés, les difficultés internes, nous les connaissons, les difficultés externes, notamment celle liée à l'initiative 143 dont je viens de parler. La commission de rédaction pense que nous avons fait un texte avec une structure claire et une lisibilité exemplaire, quand on la compare à d'autres textes. C'est un texte aussi qui montre qu'on peut allier écriture épique et respect du langage français. Vous voyez qu'il n'y a pas de lourdeurs inutiles tout en respectant et le titre des fonctions, et les genres. Enfin, c'est un texte qui permet à chacun d'entre nous maintenant de faire un travail politique parce qu'il est justement clair, qu'il est justement lisible et qu'il fait un tout en cohérence. Permettez que je fasse une remarque plus personnelle. Après l'effort que nous avons fait, l'écriture de ce texte depuis l'avant-projet jusqu'à maintenant, pour la nouvelle constitution pour Genève, je souhaite que nous ne réduisions pas l'interprétation de ce texte à l'une ou l'autre de ses dispositions. Dans le travail que nous devons faire, dès aujourd'hui – nous faisons un travail politique d'interprétation du texte – il ne saurait réduire ce que nous avons fait depuis trois ans et demi à prendre une seule disposition et à faire la comparaison avec l'ancien texte. En réalité, c'est un texte qui a une cohérence et une construction dont il faut tenir compte, construction qui va des droits fondamentaux aux tâches de l'Etat, des éléments qu'on retrouve dans les droits fondamentaux – on pense par exemple aux droits des personnes handicapées où on retrouve l'application dans les tâches de l'Etat. C'est donc cette lecture-là que la commission de rédaction vous encourage à faire dans le travail politique que maintenant nous devons faire, une lecture qui est donc globale et qui comprend l'ensemble du texte et non pas une seule disposition sur laquelle on jugerait de la qualité ou non de ce texte.

Enfin, pour terminer, je souhaite remercier de leur travail et de leur disponibilité, depuis 2009, mes amis et collègues de la commission de rédaction, Murat Alder, qui est aujourd'hui vice-président et qui l'a présidée, Christian Grobet, Michel Hottelier, et Thierry Tanquerel, qui fut notre premier président. Chacun d'eux a apporté un élément parfaitement indispensable au travail de la commission de rédaction et il laisse une marque et une empreinte dans le texte. J'espère que dans les cinquante prochaines années, nous pourrions les remercier chacun. Nous n'aurions par ailleurs pas pu travailler sans l'indéfectible soutien d'Irène Renfer et d'Eliane Monnin. Qu'elles en soient chacune remerciées. Nous l'avons apprécié chaque semaine dans nos travaux et elles aussi ont apporté une touche importante au travail de la

commission de rédaction.

Applaudissements

M. Florian Irminger. Mesdames et Messieurs, au nom de la commission de rédaction, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée et je puis vous dire que les cinq que nous sommes avons eu un travail certes parfois difficile, mais nous l'avons toujours fait avec plaisir. Nous vous remercions de l'opportunité que vous nous avez donnée de pouvoir le faire. Merci beaucoup.

Applaudissements

La présidente. Merci, Monsieur Irminger. Je vous remercie de ces précisions et j'ouvre le débat. Je vous rappelle que chaque groupe dispose de deux minutes, s'il le souhaite, pour réagir en ce qui concerne ces amendements. Je vois que M. Souhaïl Mouhanna souhaite réagir. Monsieur Mouhanna, vous avez la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci, Madame la présidente. Je trouve vraiment choquant de la part du rapporteur de la commission de rédaction qu'il qualifie à plusieurs reprises le projet qui nous est soumis de *nouvelle* constitution de la République et canton de Genève. Je crois qu'il y a une étape essentielle à franchir avant que ce projet ne devienne effectivement une nouvelle constitution, c'est le vote populaire du 14 octobre. La deuxième chose qui est choquante est que M. Irminger a très largement outrepassé son rôle de rapporteur de la commission de rédaction en faisant l'apologie du projet et j'espère que son temps va être décompté au niveau du temps du groupe des Verts. Merci.

Murmures de réprobation

La présidente. Je ne vois aucun autre orateur inscrit. Avant de passer au vote, je souhaite saluer dans les tribunes M. Losio, président du Grand Conseil.

Applaudissements

La présidente. Je salue avec plaisir l'arrivée de M. Nils de Dardel qui est parmi nous aujourd'hui.

Applaudissements

La présidente. Donc, nous allons passer....

Une voix dans la salle

La présidente. Nous reviendrons sur votre ponctualité, tout à l'heure... J'aimerais juste préciser une chose. Monsieur Irminger, vous pouvez regagner les rangs des Verts... Je précise les règles de débat. Je vous rappelle que nous allons d'abord voter l'entrée en matière sur l'ensemble des propositions d'amendement et qu'ensuite, nous allons voter chacun des amendements pour lui-même. Pour l'entrée en matière, il nous faut donc 41 voix. Je procède au vote.

Par 66 oui, 0 non, 4 abstentions, l'entrée en matière est acceptée.

La présidente. Nous allons maintenant passer au vote des différentes propositions de modifications. Vous avez sous les yeux tout d'abord l'article 38. Je vous lis l'article tel qu'amendé.

Art. 37 Droit de grève (art. 38 dans le projet issu de la troisième lecture)

¹ Le droit de grève et le **droit de mise à pied collective** sont garantis s'ils se rapportent aux relations de travail et sont conformes aux obligations de préserver la paix du travail ou de recourir à une conciliation.

Par 61 oui, 4 non, 9 abstentions, l'article 37, alinéa 1 tel qu'amendé est accepté.

La présidente. Je passe maintenant à l'article 95 Surveillance. Le titre est remplacé par « Haute surveillance ».

Art. 94 Haute surveillance (art. 95 dans le projet issu de la troisième lecture)
(troisième lecture « Surveillance »)

Par 65 oui, 0 non, 9 abstentions, le titre de l'article 94 ainsi amendé est accepté.

La présidente. Nous passons à l'article 128 Election. L'amendement porte sur le titre.

Art. 126 Composition (art. 128 dans le projet issu de la troisième lecture)
(troisième lecture « Election »)

Par 67 oui, 0 non, 5 abstentions, le titre de l'article 126 ainsi amendé est accepté.

8. Déclarations des groupes sur le projet de nouvelle constitution

La présidente. Je vous rappelle que chaque groupe dispose de dix minutes pour présenter la position du groupe et qu'il est néanmoins possible pour les groupes de partager leur temps, mais que dans la mesure du possible, nous souhaitons que les orateurs se groupent pour faire valoir leur position. Sans plus attendre, j'ouvre le débat et je donne la parole à M. Lionel Halpérin, du groupe Libéraux & Indépendants.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie, Madame la présidente. Nous arrivons enfin au terme de ce processus, un processus qu'à titre personnel j'ai trouvé passionnant, une plongée dans le monde parlementaire pour le novice que j'étais en politique, une plongée qui a été empreinte de certaines difficultés, qui a été parfois douloureuse. Les débats ont été vifs, mais les débats ont eu lieu. Nous avons pu chacun nous exprimer, nous nous sommes même parfois écoutés et au terme de ce processus parlementaire qui a duré près de trois ans et demi, nous sommes donc arrivés à ce projet de constitution. En réalité, nous aurions pu, comme nous avons commencé par le faire, poursuivre dans la recherche d'une constitution idéale, chercher chacun à trouver effectivement le texte qui lui convenait parfaitement, à essayer de voter ce texte et de convaincre les autres de le voter. Ce processus aurait abouti, nous le savons tous, au rejet du projet, parce que personne n'arrivait à voter un projet qui aurait été issu de décisions conflictuelles et d'une attitude conflictuelle des groupes les uns vis-à-vis des autres. Il aura fallu mettre de l'eau dans son vin, nous en sommes venus aux travaux de convergence et le projet que vous avez devant les yeux est un projet qui est issu de cette réflexion. C'est un projet qui, par conséquent, vraisemblablement manque d'ambition. Mais c'est un projet qui est rassembleur, c'est un projet dans lequel nous pouvons tous nous retrouver, parce que nous avons su gommer les aspérités et nous retrouver sur ce qui nous apparaissait être l'essentiel. C'est un projet évidemment que nous pouvons critiquer, notamment pour un échec, un échec important, celui de notre incapacité à revoir l'organisation territoriale du canton. C'était une des missions principales qui nous avait été données, nous avons failli dans cette mission, non pas que la constitution actuelle soit moins bonne que la précédente à cet égard, mais nous n'avons pas réussi à réformer ces institutions et cette organisation qui en avait bien besoin. Il

s'agira de remettre l'ouvrage sur le métier. Il s'agira pour le Grand Conseil en tout cas de modifier l'imposition et introduire enfin une imposition au lieu de domicile communal et peut-être réfléchir à nouveau à nos structures communales que nous n'avons pas réussi à modifier nous-mêmes. Il y a toutefois un certain nombre d'améliorations dans ce projet. La première d'entre elles, c'est la forme. Il n'y a probablement pas de meilleur argument pour soutenir le projet de constitution que celui de proposer aux gens de lire la constitution actuelle à côté du projet de constitution. Ce texte de nouvelle constitution est certes trop long, c'est toutefois un texte qui, sans aucun doute, à la fois correspond aux critères que l'on peut attendre d'une constitution moderne. C'est un texte que chacun peut comprendre, que chacun peut lire, autour duquel nous pouvons donc nous retrouver, tous ensemble, et c'est cela le but premier d'un projet constitutionnel. La deuxième chose, c'est que nous avons pu commencer dans ce projet de texte constitutionnel par une liste de droits fondamentaux, une liste complète ; une liste dans laquelle nous avons su faire la différence entre les droits de l'homme, les droits fondamentaux et un certain nombre de droits sociaux que certains auraient voulu y mettre. Nous avons un texte qui correspond là aussi aux standards usuels et nous pouvons être fiers d'avoir ce texte que nous pourrions utiliser comme modèle, je l'espère, pour ceux qui se battent chaque jour pour instaurer la démocratie dans leur pays respectif. Et puis, et c'est peut-être surtout, dans les réformes institutionnelles que nous avons réussi notre travail. Je ne vais pas toutes les lister, mais j'aimerais quand même revenir sur un certain nombre d'entre elles. D'abord, l'introduction du pourcentage sur le nombre de signatures pour les initiatives et référendums qui permettra de maintenir à un niveau plus ou moins actuel l'état des choses et ne pas continuer avec l'apport de populations complémentaires au sein de notre canton à voir ces droits devenir trop présents dans notre politique et d'empêcher au fond le travail de nos parlementaires de se faire. C'est également le passage à cinq ans de notre législature qui permettra, nous l'espérons, aux députés, au Conseil d'Etat, de travailler de manière plus durable sur les projets et de mener à bien les projets qui commenceront au début de la législature, sachant que dans la situation actuelle, le temps est probablement un peu court pour un certain nombre de ces projets. C'est également au sujet du Conseil d'Etat, la présidence sur toute la durée de la législature et l'instauration d'un département présidentiel, avec un président visible, un président qui soit en charge des relations avec l'extérieur, avec la Confédération, avec les autres cantons, un président qui, en plus, aura pour charge d'assurer la cohérence gouvernementale. Et cela, c'est également un point fondamental. S'agissant du Grand Conseil, ce sont des réformes par petites touches, notamment la réduction du nombre de commissions, l'instauration de députés suppléants. A ce sujet, je tiens à dire que cette instauration n'est pas complètement anodine, d'une part, parce qu'elle permet d'assurer que les majorités existantes soient maintenues, quelles que soient les circonstances, et notamment en cas d'absence ou de maladie de certains. Par conséquent, que la démocratie soit respectée. D'autre part, parce qu'elle permettra aux jeunes, je l'espère, de se faire connaître dans ce cadre-là comme « viennent-ensuite », pour être ensuite élus et arriver à des postes qui sont pour l'instant souvent difficiles à atteindre pour la jeunesse. S'agissant du pouvoir judiciaire, nous avons également une réforme de l'élection des magistrats avec un préavis du Conseil supérieur de la magistrature et un rôle du Conseil supérieur de la magistrature renforcé qui sera composé majoritairement de non-juges, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. Et cela aussi, c'est bon pour le fonctionnement de notre justice. Enfin, c'est la structuration de nos organes de surveillance qui aujourd'hui existait, mais fonctionnait en couches multiples et qui vont se retrouver maintenant à fonctionner dans une cohérence plus grande qui devrait nous permettre d'éviter un certain nombre d'erreurs du passé. Voilà pour les avancées fondamentales, avec une question qui a d'ailleurs été soulevée par un député récemment : quel est au fond le coût de ces modifications constitutionnelles, non pas de nos travaux jusqu'à maintenant ? Je crois que nous devons être clairs à ce sujet. D'abord, aucun d'entre nous n'a fait l'exercice de savoir combien coûterait, effectivement, chacune des dispositions que nous avons pu prendre dans ce travail constitutionnel. Mais une chose apparaît déjà à peu près certaine. S'agissant des modifications des institutions qui sont les plus importantes dans notre projet, nous pouvons constater qu'elles sont vraisemblablement plus ou moins

neutres d'un point de vue financier. Il y aura certes deux tours, par exemple, pour les élections au Conseil d'Etat mais le deuxième tour se fera en même temps que l'élection au Grand Conseil. Ensuite, il y aura une élection tous les cinq ans, au lieu de quatre ans. L'un dans l'autre, ces différentes modifications ne devraient pas changer fondamentalement la donne, en tout cas du point de vue des finances de l'Etat. S'agissant des droits fondamentaux, nous avons ici repris ce qui était le socle principal tiré de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Constitution fédérale et qui, par conséquent, avait vocation de s'appliquer de toute façon. Nous y avons également intégré un certain nombre d'éléments que nous retirons de la législation. Je ne crois pas qu'il y ait, là aussi, de grandes nouveautés, ce qui nous amènerait à craindre des coûts supplémentaires importants. Restent donc les tâches de l'Etat. A ce sujet, il faut bien constater que même si ces tâches de l'Etat sont longues, elles ne sont au fond que programmatiques. Aucune de ces tâches n'est directement applicable et il s'agira pour le Grand Conseil de décider si certaines de ces tâches figurant dans la constitution justifient des dépenses supplémentaires, voire des dépenses en moins. Tout cela ne dépend donc pas de nous et nous pouvons donc assez sereinement considérer que les travaux que nous avons faits ici ont un coût raisonnable pour l'avenir de notre canton. En conclusion, le groupe des Libéraux & Indépendants à la majorité, mais pas à l'unanimité, soutient le projet de nouvelle constitution. Il le soutient sans hésitation, non pas parce qu'il pense que ce projet est un projet, comme je l'ai dit, idéal, que nous aurions voulu nous, Libéraux & Indépendants, voir adopté, mais parce que si ce projet est probablement le plus petit dénominateur commun, il a pour vocation de servir de contrat social, pour vocation, de mettre en évidence les éléments autour desquels nous pouvons tous nous retrouver. Et de ce point de vue, ce texte représente, du point de vue des Libéraux & Indépendants, une amélioration sensible par rapport à la situation actuelle, notamment et principalement centrée sur les réformes de nos institutions. Je vous remercie, Madame la présidente, et je crois que M. Jacques-Simon Eggly voulait également s'exprimer pour le groupe.

La présidente. Merci, Monsieur Lionel Halpérin, du groupe Libéraux & Indépendants. Je donne maintenant la parole à M. Jérôme Savary, du groupe des Verts et Associatifs... Monsieur Jacques-Simon Eggly, je ne vous ai pas immédiatement sur ma liste, vous voulez prendre la parole ? Oui, alors je vous la donne. Groupons les demandes de parole.

M. Jacques-Simon Eggly. Merci, Madame la présidente, mon ancienne coprésidente. J'en ai été le témoin, le moins qu'on puisse dire est que les débuts de nos travaux se sont passés dans une ambiance semi-hostile. On ne peut pas dire qu'au début, le gouvernement, le Parlement, les partis politiques, la presse même aient été nos alliés. Et pourtant nous avons réussi, non sans difficulté, finalement, à surmonter nos divergences, parfois nos différends assez vifs, et en tout cas une majorité de cette Assemblée a réussi à tenir le choc, à tenir la distance et l'exercice a été fait. Alors, voyez-vous, très brièvement, on peut dire que sur les points essentiels, en tout cas ceux qui ont voulu les convergences peuvent conclure qu'ils sont gagnant-gagnant et perdant-perdant. Aucun doute que sur beaucoup de points, la droite et le parti dont je suis n'est pas très satisfait. Je sais que par exemple, du côté socialiste, il y a des points qui ne les satisfont pas vraiment. Mais je pense qu'il serait absolument faux, maintenant et dans les semaines qui vont venir et à l'adresse de nos partis respectifs, de jeter comme on dit souvent, et notamment les Suisses allemands, le bébé avec l'eau du bain, simplement parce qu'il y aurait un canard considéré comme un peu disgracieux dans un coin de la baignoire. Je pense par exemple à ceux-ci ou ceux-là qui peuvent avoir une déception sur tel ou tel point, la Cour constitutionnelle ou autre chose. Franchement, il ne faut pas en politique prendre la partie pour le tout. La maturité politique, c'est à un moment donné, de faire un bilan général. Et le bilan général est positif et je pense que notre prise de responsabilité maintenant, c'est d'être positif, de prendre le risque – si je puis dire – de la dynamique du oui, car la dynamique du oui, elle ira au-delà de l'approbation par le peuple et enclenchera, j'en suis persuadé, une certaine dynamique politique. Pour ma part, c'est en toute responsabilité, non pas dans l'euphorie, mais en tenant compte, comme l'a dit Lionel

Halpérin, surtout de ce que nous n'avons pas pu faire, de la lacune, notamment, en ce qui concerne la réorganisation du territoire, mais c'est en pleine responsabilité que je plaiderai avec conviction devant les instances de mon parti pour un engagement résolu en faveur du oui, car si cet exercice n'a pas été historique, je pense qu'il a été hautement positif.

La présidente. Merci, Monsieur Eggly. Je salue dans les tribunes la présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, M^{me} Alexandra Rys.

Applaudissements

La présidente. Je vois que les Verts et Associatifs ont disparu de mon tableau. Ils vont réapparaître, j'en suis sûre, mais je suppose que je donne la parole à M. Ludwig Muller, du groupe UDC, d'abord.

M. Ludwig Muller. Merci, Madame la présidente. En entamant nos travaux, il y a trois ans et demi, nous savions que la tâche serait ardue. Nous connaissions les programmes politiques des groupes ici présents et leurs revendications. Chaque groupe a amené sa vision de la nouvelle constitution. A moins d'être naïfs, nous savions que nous devions négocier. Donc, nous avons négocié, d'abord en ordre dispersé, groupe contre groupe, dans les commissions et en plénières. Dans cette première phase, nous sommes arrivés à éliminer certaines exigences extrêmes mais à garder quand même une coloration intéressante au texte. Entre autres, je cite deux exemples, l'éligibilité des étrangers au niveau communal et l'imposition au lieu du domicile. En réalisant « l'exposivité » de ces deux dispositions, la peur s'est installée. Que vont penser nos électrices et électeurs ? Le risque que l'ensemble échoue si on laisse ces deux articles est jugé trop grand par certains groupes, alors, on a inventé la convergence. C'est donc une majorité de groupes, normalement opposés politiquement, qui, de convergence en convergence, a réussi à édulcorer, à adoucir et à éliminer les articles gênants. Dans la foulée, les dispositions ont perdu leur caractère impératif. On a ajouté des termes, comme « en règle générale », « dans un délai raisonnable », « dans la mesure du possible », etc. Souvent, une formulation précise, impérative a été abandonnée, laissant la place à l'interprétation. La nouvelle constitution qui sera votée aujourd'hui est le résultat de ces négociations. Je comprends les groupes minorisés qui se sentent évincés, qui ont lutté pour qu'on trouve des traces de leurs revendications dans le texte et qui, vu cette absence, décident de voter non, car ce n'est pas leur texte. L'avis du groupe UDC est mitigé. La majorité des membres votera oui, sans enthousiasme. En analysant les pour et les contre, elle met dans la balance pour le oui le frein à l'endettement, concernant le Conseil d'Etat, l'incompatibilité entre plusieurs fonctions, les députés suppléants au Grand Conseil, le maintien de la Ville de Genève en une seule commune, l'encouragement de fusion des communes, mais par la volonté populaire, la liberté de choix du moyen de transport, la solidarité entre les générations et le maintien du statu quo en ce qui concerne le droit de vote des étrangers. Dans la balance pour le non, la création d'une Cour constitutionnelle, le refus de l'imposition au lieu de domicile, le refus d'abaissement du nombre de signatures, le refus d'une limite à sept ans non renouvelables du mandat des membres du Conseil d'Etat, et le refus du salaire parental. La constitution n'est pas une chose figée pour l'éternité, elle vit. Ce qui pour beaucoup n'est pas acceptable aujourd'hui sera vu différemment par les générations futures. Ceux de mon groupe qui voteront oui le font dans cet esprit-là. Je ne peux m'empêcher de penser que le résultat que nous avons obtenu en trois ans et demi est maigre et qu'il ne satisfait personne. Nous avons voulu planter un grand arbre, nous avons planté un bonzaï, un bonzaï bien propre, bien léché où on a coupé tout ce qui pourrait gêner et tout ce qui dépasse. Il y en a qui n'aiment pas les bonzaïs, ils voteront non, il y en a qui ont voulu un grand arbre, ils voteront non, il y en a qui ont voulu un grand arbre, mais qui se contentent d'un bonzaï, ils voteront oui et enfin, il y en a qui voteront oui dû au syndrome *effort justification*, en français, le syndrome Ikea. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas dénigrer un travail dans lequel on a investi toute son énergie. Pour cette raison, on attribuera toujours plus de valeur à une armoire qu'on a

montée soi-même dans la douleur qu'à une entité précieuse. Comme cela a été souvent le cas dans l'histoire suisse et genevoise, ce proverbe a gardé toute sa pertinence : *Providentia dei et confusione humanum*. Librement traduit : « La constitution a vu le jour grâce à la bienveillance du bon Dieu et malgré la confusion humaine. » Il me reste à remercier celles et ceux qui nous ont permis de travailler dans de bonnes conditions, le Secrétariat, en premier, M^{me} Florinetti, le service du Grand Conseil, M. Baldassari, huissier, et à ne pas oublier, la tenancière du bar, M^{me} Swan Kim. Merci à toutes et à tous !

Applaudissements

La présidente. Vous en avez terminé. Merci, Monsieur Muller. Est-ce qu'une personne de votre groupe souhaite prendre la parole ? Le cas échéant, je donne la parole à M. Pierre Schifferli.

M. Pierre Schifferli. Merci, Madame la présidente. Comme notre collègue Ludwig Muller l'a indiqué, au sein du groupe UDC, nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'onde, même si nous partageons beaucoup d'appréciations qui ont été données. Je préfère, je dois dire, l'antiquité précieuse à une armoire Ikea. Je constate que les constitutions anciennes ont souvent fait de meilleures preuves que les fabrications nouvelles élaborées dans l'esprit du temps politiquement correct. Je rappelle que l'UDC s'était opposée à ce nouveau projet de constitution, estimant que les Genevois étaient surtout intéressés par des problèmes concrets. C'est encore une chose qui a été démontrée récemment par des sondages – tout le monde le sait – c'est la question du logement, c'est la question de la sécurité. Il nous a été dit avec talent qu'il ne fallait pas refuser cette constitution à cause de quelques canards boiteux. Le problème, c'est qu'il n'y a pas que des canards dans cette constitution, il n'y a pas seulement un ou deux articles qui peuvent déplaire. Certes, quant à la forme, le texte est bien rédigé. Il n'y a rien à dire à ce sujet. Mais quant au contenu, M. Halpérin l'a indiqué, il y a un certain nombre d'échecs qui sont plus que regrettables, l'échec quant à une nouvelle organisation territoriale, le rôle de la Ville de Genève. En ce qui concerne le frein à l'endettement, les dispositions les plus contraignantes ont été supprimées, l'imposition au lieu de domicile a été éliminée. Y a-t-il véritablement de grandes réformes institutionnelles, à part une présidence allongée ? Franchement, on ne voit pas très bien de quoi il s'agit. Puis, comme M. Ludwig Muller l'a dit lui-même, il y a cette question de la modification quant au nombre de signatures à recueillir. Il y a aussi la question du quorum. Nous aurions souhaité, avec d'autres groupes, un abaissement du quorum à 5 %. Et puis encore, quand on regarde ce texte, on voit qu'il y a deux ou trois dispositions au maximum qui traitent de la sécurité, à l'article 112 et 183, si je ne me trompe, 184, alors que c'est un des soucis majeurs de la population genevoise. Il y a par exemple une disposition concernant la force publique qui est vraiment un peu étrange quand on lit « les situations conflictuelles sont traitées en priorité de manière à limiter le recours à la force », est-ce qu'on va demander à la gendarmerie de négocier et de prendre des gants avec ceux qui violent le droit et les lois ? Cette constitution est surtout un récita de droits des citoyens et on ne voit pas beaucoup d'indications quant aux devoirs des citoyens. Je relève notamment – et nous aurions vraiment souhaité – que par exemple soit introduit le vote obligatoire, comme cela existe dans plusieurs cantons suisses et dans beaucoup de démocraties occidentales. En résumé, on peut effectivement voir les choses de deux façons différentes. Sans doute, y a-t-il dans ce texte davantage de cohérence que dans la constitution actuelle mais d'un autre côté, je considère – et il n'est pas impossible que finalement le parti lui-même considère – que cette constitution n'amène rien de fondamental en ce qui concerne les réformes constitutionnelles en matière de gouvernance et en matière d'un sujet économique important aujourd'hui qui est le frein à l'endettement, sujet très actuel, en ces temps de crise. Donc, en ce qui concerne une minorité de l'UDC et peut-être le parti lui-même – nous verrons – mais en tout cas, il y a une opinion dissidente et une minorité du groupe UDC votera contre ce projet de constitution, à défaut d'éléments vraiment novateurs, et aussi en raison de lacunes tout à fait considérables du projet.

La présidente. Merci, Monsieur Schifferli. Avant de donner la parole à M. Jérôme Savary, je salue dans la tribune M. Roger Golay, député au Grand Conseil.

Applaudissements

La présidente. Monsieur Jérôme Savary, du groupe Verts et Associatifs, vous avez la parole.

M. Jérôme Savary. Merci, Madame la présidente. Au terme de près de quatre ans de travaux, le groupe Verts et Associatifs souhaite tout d'abord rendre hommage aux cinq présidents qui ont, en partie et tout au long de ces quatre ans, tenu sans faiblir la barre pourtant remuante de cet impressionnant bateau pour nous conduire à bon port. Nous remercions aussi chaleureusement l'équipe du Secrétariat, aussi bien pour son professionnalisme que son amabilité. Nos remerciements vont aussi au service du Grand Conseil qui nous a accueillis. Merci enfin à toutes les Genevoises et à tous les Genevois qui ont, d'une manière ou d'une autre, participé à nos travaux. Notre groupe est entré dans ce processus avec la fougue de la jeunesse, attaché à ce que le futur texte réponde aux nouveaux défis environnementaux qui se posent aujourd'hui. Nous avons ainsi apporté notre contribution active pour rendre la constitution plus ambitieuse en matière environnementale et plus solide en matière sociale, en promouvant sans relâche les valeurs écologiques d'autonomie, de solidarité et d'équité. Le groupe Verts et Associatifs dit oui au nouveau projet de constitution. Cette décision a été prise par 9 voix pour, 1 voix contre. Le processus fut long et difficile, les raisons de se décourager n'ont pas manqué, mais au final, une nette majorité de notre groupe est d'avis que le projet de constitution est meilleur que le texte actuel. Notre plus grande satisfaction réside d'abord dans le fait que les constituants ont réussi l'impensable, à savoir bâtir à Genève un compromis ficelé patiemment en dépit de la logique des rapports de force. Venons-en maintenant au bilan du contenu. Nous dirons oui car on maintient les dispositions majeures actuelles et on ajoute des avancées sur de nombreux points. Les droits fondamentaux font l'objet d'une liste complète qui va parfois au-delà des garanties fédérales, à l'instar du nouveau droit à un environnement sain, du droit à un niveau de vie suffisant ou du nouveau mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre concrète des droits fondamentaux. En matière des droits politiques, le résultat est dans la continuité. Le nombre de signatures requis pour les initiatives et les référendums sera indexé à l'évolution de la population, mais à un niveau abaissé pour l'initiative législative. L'éligibilité des étrangers au niveau communal, défendu jusqu'au bout par l'ensemble de la gauche, n'a pas trouvé grâce aux yeux de la majorité et nous le regrettons vivement. Le droit de vote des étrangers dans les communes est en revanche maintenu. L'institution du Conseil d'Etat est modernisée au moyen de l'élection à deux tours et d'une présidence sur la durée de la législature qui devra notamment veiller à la cohérence de l'action gouvernementale. Le personnel politique siégera désormais pour des mandats de cinq ans. Une innovation importante est la création d'une Cour constitutionnelle qui garantira la conformité des lois, renforçant ainsi l'Etat de droit. Il n'a en revanche pas été possible de trouver une majorité en vue d'une réforme territoriale des communes en profondeur. C'est le statu quo qui prévaut en la matière, si ce n'est que le Grand Conseil aura trois ans pour adopter une législation incitant les communes à s'engager dans des collaborations ou des fusions. Les communes ont le dernier mot. Les tâches de l'Etat ont été consolidées et enrichies. Sont confirmés les services publics, le monopole public en matière d'eau et d'électricité, la protection de la nature et du paysage, l'interdiction des chiens dangereux, de la chasse ou de la fumée dans les lieux publics, le maintien des dispositions sur le frein à l'endettement. Le thème de l'énergie revêtait pour les Verts et Associatifs une importance cruciale. L'orientation de la politique énergétique cantonale a été maintenue dans la bonne direction, au travers en particulier de l'opposition des autorités à des installations nucléaires sur le territoire cantonal et dans le voisinage et de la priorité accordée aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Les Verts et Associatifs ont fait nombre de propositions pour ajouter au

renouvellement du contrat social présent dans le projet un véritable contrat environnemental qu'il reste malheureusement encore à créer pour conjurer la dégradation avérée de notre environnement. Nous aurions aimé que les principes de la société à 2000 watts ainsi que la fixation d'un objectif politique sur la construction de bâtiments autosuffisants en énergie trouvent une majorité dans cette Assemblée. Nous savons que l'urgence climatique exige des mesures fortes. Dans un autre domaine, l'introduction du congé parental aurait aussi apporté un élément important dans un développement centré sur la qualité de vie. Le thème de l'énergie amène un membre de notre groupe, qui le regrette, à se prononcer contre le résultat final. Selon lui, ce projet refuse de définir des objectifs précis et contraignants. L'introduction d'un chapitre des droits fondamentaux dont estime-t-il la formulation est vague et la traduction législative aléatoire ne permet pas de compenser ce manque. Il interprète également comme un manque de volonté le retrait, au bénéfice d'un compromis, de plusieurs avancées qu'auraient été le droit d'éligibilité des étrangers au niveau communal, le quorum à 5 % pour avoir des élus au Grand Conseil ou encore le congé parental. Il juge ensuite que le projet contient de nombreux reculs, le plus grave concerne ce qu'il estime être une volonté politique d'affaiblir l'article 160E. Il regrette que les amendements qui préconisaient notamment une société à 2000 watts et un bilan énergétique équilibré des bâtiments aient été refusés. En revanche, on introduit la notion d'approvisionnement et selon lui, une formulation vague concernant les mesures d'économie d'énergie. En conclusion, il estime que ce projet ne correspond pas aux défis écologiques du XXI^e siècle et contient trop de reculs par rapport à la constitution actuelle, en remplaçant des articles précis par des articles peu détaillés. Les neuf autres membres du groupe ne partagent pas ce point de vue, même si le texte aurait pu montrer une ambition environnementale plus grande encore. Car dire non, ce serait par exemple priver certaines catégories de la population, parmi les plus vulnérables, comme les personnes handicapées, mais aussi les enfants et les adolescents, d'un texte qui les protégera assurément mieux que l'actuelle constitution. Dire non, ce serait aussi renoncer à accorder de nouvelles responsabilités pour l'Etat, dans les domaines qui comptent pour nous, soit le respect des principes de l'écologie industrielle, la promotion des quartiers durables, la lutte contre les gaz à effet de serre, la réalisation d'infrastructures de transport public et de mobilité douce pour accompagner toute nouvelle construction, le droit du canton sur la géothermie, le principe du pollueur payeur, le principe de précaution, un aménagement multipolaire et respectueux du territoire, une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement, l'obligation pour tous les jeunes de se former jusqu'à la majorité afin de soutenir la jeunesse et de prévenir le chômage de longue durée. Nous dirons oui, car ce programme ouvre des portes de l'avenir, sans fragiliser le socle social et environnemental de la constitution actuelle. C'est un nouvel outil qui ouvre une ère nouvelle. Les textes juridiques ne font pas toute la politique, nous veillerons à ce que le débat public se prolonge au-delà du 14 octobre pour que le canton puisse aller plus loin dans le sens d'une société qui prenne la mesure des ressources limitées offertes par notre planète. Nous sommes au bout d'une étape, au commencement d'une autre. Pour finir, nous avons une pensée tout particulière pour les six jeunes enfants que sont Thelma, Solweig, Apolline, Matthieu, Maude et Maya respectivement filles et fils de Corinne, Jérôme, Olivier, Louise et Alexandre tous nés successivement après le début de nos travaux en 2008.

Applaudissements

M. Jérôme Savary. Qui a pu dire que nous étions restés inactifs pendant ces quatre ans ?

Rires

M. Jérôme Savary. Et le septième est attendu pour bientôt ! Souhaitons-leur de grandir heureux sous l'égide de la constitution genevoise adoptée en 2012.

Applaudissements

La présidente. Merci, Monsieur Jérôme Savary. Je donne maintenant la parole à M. Yves Lador. Ensuite, il y aura M. Boris Calame, puis M. Alfred Manuel, du groupe des Associations de Genève. Monsieur Lador, vous avez la parole.

M. Yves Lador. Je vous remercie, Madame la présidente. Durant ces quatre ans de travaux, nous avons toujours tenu à procéder à travailler en étroite collaboration avec la société civile qui nous avait élus et que nous avons représentée dans cette Constituante. Cela nous paraissait un élément important dans la mesure où la question de la représentation parlementaire, souvent, pose problème aujourd'hui dans nos démocraties. Il nous paraissait aussi important de pouvoir partager avec vous durant ces travaux les nombreuses propositions qui sont faites par la société civile, sur la base des espoirs qu'elle fournit et sur la base de ses expériences. La Fédération associative genevoise qui réunit dix fédérations dans le domaine de la coopération, de la culture, de l'éducation, du social ainsi que quatre pôles de compétences sur les droits fondamentaux, l'environnement, la paix, le logement, l'aménagement, a tenu quinze assemblées générales depuis le début de ces travaux, toujours sur la question de la Constituante. La FAGE n'a pas encore pris position, les associations sont elles-mêmes dans le processus d'analyse du texte et sont en train de se déterminer. Cependant, lors de notre dernière assemblée générale mardi dernier, nous avons pu voir émerger les premières tendances. Il nous paraît important, tous les trois aujourd'hui, de refléter ce qui est issu de la société civile. Pour une partie des associations, aujourd'hui, malheureusement, le compte n'y est pas. Il y a tout d'abord la déception par rapport au processus lui-même. Le résultat, d'ailleurs, reflète cela dans la mesure où pour ces associations, le texte ne permet pas de répondre aux défis à venir, et dans ce sens, il envoie un mauvais message et c'est pour cela que certaines vont appeler à refuser ce texte. La question de la non-éligibilité au niveau communal des étrangers est ressentie aussi comme un affront dans la mesure où elle avait été d'abord acceptée, puis ensuite retirée. De ce point de vue là, le sentiment de refus et de rejet est extrêmement fort car pour certains, il s'agit ici d'une forme de reniement des valeurs qui sont celles de Genève, et justement l'acceptation des étrangers, l'ouverture à l'extérieur. Autre élément qui appuie un certain nombre de rejets, ce sont les inquiétudes pour des dispositions concernant le logement qui pourraient modifier des pratiques qui ne seraient pas en faveur de la grande majorité des locataires sur notre territoire, du côté des institutions aussi et de la fiscalité qui ne permet pas de freiner le processus d'accumulation des richesses que nous connaissons chez nous. Ces critiques doivent être écoutées et c'est pour des raisons de cohérence dans d'autres démarches collectives que je m'abstiendrai dans le vote tout à l'heure. Cela dit, personnellement, lors du vote du 14 octobre, je voterai oui pour la nouvelle constitution, car bien que j'aie dit que ce texte était modeste et qu'il n'est pas toujours satisfaisant, il propose des outils que l'on pourra utiliser de façon dynamique, notamment par exemple, dans le domaine des droits fondamentaux, mais aussi dans d'autres domaines que mes collègues vont pouvoir préciser.

La présidente. Merci, Monsieur Lador. Je donne donc la parole à M. Boris Calame, des Associations de Genève.

M. Boris Calame. Merci, Madame la présidente. Nous avons avec ce projet de nouvelle constitution pour Genève matière à construire. Certes, le texte n'est pas parfait, mais il exprime bon nombre d'intentions positives et innovatrices en vue d'un développement équilibré et durable pour Genève et la région. Nous y retrouvons deux éléments clés, le premier est très certainement le préambule qui exprime de façon réaliste ce qui est l'esprit de Genève, notamment des notions telles que la richesse et la diversité de ses membres, assurer le bien-être des générations futures, le respect des minorités. Le second est au travers de l'article 10 Développement durable, l'inscription de l'entier de l'action de l'Etat, soit le canton, les communes et les établissements publics dans le cadre d'un développement équilibré et durable. Penser aux générations futures n'est pas limité seulement au préambule, c'est aussi l'obligation donnée au Conseil d'Etat, sous l'article 107, alinéa 3, que

dans le cadre de la procédure législative, il relève les conséquences économiques, écologiques et sociales à long terme. C'est aussi, à l'alinéa 5, d'assurer une analyse sur le long terme, soit au-delà de la législature. Pour ce second alinéa, nous pouvons penser au développement d'une structure de prospective qui permet à nos autorités de se projeter dans le futur pour prendre les bonnes décisions nécessaires pour Genève. La notion de durabilité apparaît encore dans le cadre de la politique régionale qui doit viser le développement durable, équilibré et solidaire de la région franco-valdo-genevoise. D'autres notions, et pas des moindres, font aussi partie intégrante de ce projet. On peut mentionner notamment les quartiers durables, la mobilité douce, le principe de prévention et de précaution, les espaces de proximité, que ce soit pour les sports, le loisir ou encore la culture, mais aussi le développement de politiques spécifiques pour les jeunes et les aînés. Les principes pour assurer une certaine cohésion sociale sont aussi inscrits. Certes, nous aurions dû donner des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un certain nombre d'objets, notamment en matière de protection du climat. Mais n'oublions pas que ce texte n'est pas figé, il est un socle qui devra évoluer. Nous pensons pouvoir construire sur cette base une Genève de demain durable et à l'écoute pour le bien commun. Pour ces raisons, je voterai oui à ce projet de constitution pour Genève.

La présidente. Merci, Monsieur Calame. Je donne maintenant la parole à M. Alfred Manuel, Associations de Genève.

M. Alfred Manuel. Merci, Madame la présidente. Le moment de la prise de position sur le projet final est pour nous une occasion de revenir à notre programme de campagne et d'établir un bilan sur les six ou sept objectifs que nous nous étions fixés. Je voudrais à la suite de mes collègues qui en ont déjà abordé un certain nombre vous en rapporter trois. Le premier de ces trois objectifs de campagne était de renforcer le rôle de la société civile dans la vie publique. Cet objectif passe par la participation des citoyennes et des citoyens et par leur regroupement en associations à toutes les étapes des prises des décisions qui forment la vie politique. Pour nous, cet objectif est en partie atteint avec notamment l'article 11, article spécifiant que l'Etat informe largement, consulte régulièrement et met en place des cadres de concertation. C'est un article qui n'a pas d'équivalence dans la constitution actuelle. Cet objectif de participation, je le trouve aussi reflété dans plusieurs dispositions, notamment en ce qui concerne les communes et les dispositions sur la région. Notre deuxième objectif de campagne que je voudrais citer, c'est la reconnaissance pleine des associations en tant que troisième pilier dans notre société, à côté du pouvoir politique et du secteur économique. Cet objectif, nous considérons que nous l'avons atteint. Il se trouve réalisé principalement dans l'article 208 où il est spécifié que l'Etat reconnaît et soutient les associations et le bénévolat, qu'il respecte l'autonomie des associations – c'est important – et qu'il est prévu la possibilité de nouer des partenariats entre l'Etat et les associations pour des buts importants. C'est aussi un article qui est sans équivalent dans la constitution actuelle qui, pour nous, est un article extrêmement important et qui va nous permettre à l'avenir d'assumer notre place dans des conditions certainement satisfaisantes. Le dernier objectif de campagne que je voulais relever ici, c'est la création d'une Cour constitutionnelle qui veillera, si la constitution est acceptée, au respect et à la mise en œuvre de la constitution et de toute la législation qui en découle. C'est pour nous aussi un objectif atteint, l'article 116 mentionne la Cour constitutionnelle dans l'organisation de la justice, et l'article 124 en définit les compétences. Donc, pour ces différentes raisons et au vu du bilan que nous avons dressé entre nous et avec les associations, je soutiendrai également le projet lors du vote qui aura lieu tout à l'heure.

La présidente. Merci, Monsieur Manuel. Je donne maintenant la parole à M^{me} Béatrice Gisiger, du groupe PDC.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci, Madame la présidente. Permettez-moi de vous dire que M. Guy Tornare se permettra aussi de dire quelques mots à la suite de mon intervention.

Madame la présidente, chers collègues, chers amis. Il en va de la construction d'une constitution comme celle d'une maison : des fondements sont indispensables. C'est sur eux que petit à petit les murs s'élèvent, puis sous le toit et à l'intérieur de ces murs s'abritent nos valeurs et dans notre constitution, les 237 articles que nous avons approuvés dans nos trois lectures. Ainsi avons-nous, groupe PDC, bâti avec vous, toutes et tous une nouvelle constitution. Nos fondements ont été notre spécificité, la responsabilité individuelle, la solidarité, la prospérité et, à l'instar des Verts, la durabilité. A maintes reprises, nous y avons fait référence en sachant que ces principes guidaient notre conviction d'aller au bout de notre mandat et de présenter au peuple genevois une nouvelle constitution. Oui, le groupe PDC est convaincu que nous y sommes arrivés parce qu'une constitution, Mesdames et Messieurs, reste l'ultime outil du bien commun et non pas de l'intérêt spécifique. Pour ce faire, nous avons travaillé à l'élaboration des thèses dans nos commissions thématiques. Un peu de recul nous permet aujourd'hui de reconnaître la richesse de ce travail, la liberté dont nous avons joui en dehors de nos appartenances de parti. Nous avons aussi découvert le potentiel de création qu'ont les constituants, leurs compétences et nous pouvons nous réjouir, aujourd'hui, des affinités qui nous lient encore, après quatre ans. Nous avons aussi vécu les difficultés inhérentes à la mise en commun lors des assemblées plénières. Avons-nous été un peu naïfs en pensant que la politique ne s'inviterait pas à ces assemblées, avec ses rapports de forces et ses débats parfois houleux ? Non, car nous avons accepté le défi et avec vous, nous l'avons relevé. Il s'agissait donc de la suite du processus de construction de notre nouvelle constitution. Pragmatisme oblige, nous nous sommes assis, avec tous ceux qui le voulaient, autour d'une table, comme dans les meilleurs scénarii. Et comme dans beaucoup d'Assemblées constituantes, les négociations furent longues, mais positives. Le groupe PDC estime qu'elles ont abouti et remercie les principaux auteurs. Le groupe PDC cependant aimerait relever quelques avancées qui font que le projet actuel est non seulement meilleur que l'ancienne constitution, mais qu'il se projette dans l'avenir. Dans les droits fondamentaux, l'égalité homme-femme est clairement formulée. Le droit des personnes handicapées est garanti et les droits de l'enfant doivent être respectés. Notre parti qui défend la famille ne peut que se réjouir de la mise en œuvre des droits fondamentaux. C'est également l'objet d'un article et nous veillerons à ce que l'éducation au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux soit effective. Dans les droits politiques, le groupe PDC a défendu l'institution d'un pourcentage pour les initiatives constitutionnelles, législatives et le référendum. Il était en effet important de prendre en considération l'augmentation de la population. Le chapitre consacré aux autorités prévoit l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire, mais aussi la création d'un département présidentiel chargé des relations avec l'extérieur. Le président de ce département élu par ses pairs devra s'assurer – et c'est très important – de la cohérence de l'action gouvernementale et cela, durant une législature de cinq ans. Quant à la députation, elle comprendra des députés suppléants permettant à des citoyens, non seulement de se familiariser avec la politique, mais aussi, en cas d'absence de longue durée, d'assurer la présence politique. Ces articles sont importants pour la visibilité du Conseil d'Etat dont les citoyens ont vraiment bien besoin. Le travail dans la commission 4 ne nous aura pas permis de réformer l'organisation des communes, tâche que nous nous étions promis de mener à bien. Oui, eh bien, devant ce semi-échec, nos enfants et petits-enfants, je le souhaite, prendront le relais. Mais cependant, cette commission a travaillé et a permis de réaffirmer les tâches des communes, selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité. L'avenir nous dira si l'encouragement du canton à la fusion des communes et l'implication des autorités communales par le biais d'une initiative populaire seront suivis. Concernant toujours cette commission, le groupe PDC se réjouit de l'ouverture de Genève à la région et à l'accueil des acteurs de la coopération internationale. Genève doit rester un pôle de compétence et favoriser la recherche et la formation. Mais, Mesdames et Messieurs, une république bien gérée, ouverte sur le monde, consciente des besoins de sa population, mais aussi consciente de la gestion de ses finances, voilà ce dont la population a besoin. Ainsi, le chapitre sur les finances a pour notre groupe une grande importance, le frein à l'endettement en est une des composantes. Nous aurions souhaité un article plus appuyé pour éviter,

notamment, aux générations futures, une menace pour leur intérêt. La constitution contient certes des principes, et il appartiendra au législateur de veiller à leur application dans la loi, cela, pas seulement pour cet article sur le frein à l'endettement. Dans les tâches de l'Etat, douze sections nous proposent des avancées intéressantes et aussi des renforcements concernant l'énergie, la conscience des problèmes liés à l'environnement, le logement et la construction de logements, le soutien essentiel aux communes pour l'accueil de nouveaux habitants. La formation déjà évoquée dans les droits fondamentaux trouve une juste place dans les tâches de l'Etat. Les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés sont un sujet de préoccupation prioritaire de notre groupe. Ce sujet va de pair avec la lutte contre la pauvreté, l'illettrisme, sans oublier l'intégration des populations étrangères. Notre groupe se réjouit que le bénévolat ait trouvé sa place dans la constitution. Certes, Mesdames et Messieurs, les dispositions transitoires ne font pas partie du lot, mais nous prendrons le parti de demander au Conseil d'Etat de se pencher avec sérieux sur la question de la fiscalité. Et, à défaut de deviner la position du peuple sur l'éligibilité communale des étrangers, nous lui proposerons, à l'instar d'autres constituants, directement la question par le biais d'une initiative populaire. Ne privons pas, Mesdames et Messieurs, la population des avancées de notre nouvelle constitution ! Notre projet est équilibré, sa rédaction claire et lisible, ses 237 articles sont pour la plupart simples, ils devraient permettre aux générations futures d'innover, à nous de leur faire confiance. Aujourd'hui, le groupe PDC votera à l'unanimité le projet de constitution de la République et canton de Genève.

La présidente. Merci, Madame Gisiger. Monsieur Guy Tornare, vous voulez dire quelques mots, vous avez une minute trente. Je vous donne la parole.

M. Guy Tornare. Merci, Madame la présidente. Le groupe PDC aimerait remercier l'ensemble du Secrétariat en général pour son engagement soutenu et son travail au service de l'institution, également la Présidence et le Bureau pour son travail accompli pour la conduite de nos travaux, les présidents de commission qui n'ont pas eu tout le temps la vie facile, l'apport des intervenants et des experts lors des auditions. Nous avons aussi une pensée pour Philippe Roch et Raymond Loretan pour leur contribution lors de leur présence dans notre enceinte. Enfin, je terminerai par des remerciements soutenus à nos assistantes parlementaires du PDC, M^{mes} Fanny Chavaz de Kalbermatten, Sophie Buchs et Stéphanie Riehle, ainsi que l'ensemble des assistants des divers groupes de cette Assemblée pour leur travail en coulisse.

Applaudissements

La présidente. Merci, Monsieur Tornare. Je passe maintenant la parole à M. Michel Barde, du groupe G[e]avance.

M. Michel Barde. Merci, Madame la présidente. Issu des milieux économiques, le groupe G[e]avance a pris une part active dans les travaux de la Constituante. Composé de représentants provenant de sensibilités diverses et réunis dans la conviction que l'économie et la bonne marche des entreprises sont le moteur du développement, de la cohésion sociale, du bien-être de notre société et de sa population, notre groupe s'est largement investi dans les travaux dont nous célébrons aujourd'hui le terme. Disons-le d'emblée. Cette célébration passe par un certain nombre de regrets et de frustrations. Si la Confédération et nombre de cantons ont réactualisé leur constitution, l'exercice a sans doute manqué de souffle et de vigueur, dès lors qu'aucun bouleversement n'ait véritablement créé le besoin. Genève n'a pas échappé à la règle même si la constitution actuelle, datant de 1847, nécessitait d'être modernisée et rendue plus lisible, ce qui a été fait. Ce n'est pas tant l'élection de quatre-vingts constituants qui a fait problème que le quorum à 3 % prévalant pour cette élection. En faisant éclater le nombre de listes représentées, ce quorum a rendu les débats plus difficiles, plus longs et la recherche de compromis plus complexe. Il s'agit là d'un vieux débat entre une démocratie toujours plus large et la recherche d'une efficacité

toujours plus problématique si l'on veut bien rappeler que le peuple aura toujours le dernier mot puisque c'est lui qui se prononcera sur notre projet le 14 octobre prochain. Née de cet éparpillement, la dilution des opinions exprimées au sein de notre Assemblée a, par un contre-effet presque mécanique, amené à des tentatives de convergence entre les principaux groupes de droite ou de gauche, dont les extrêmes ne se sont pas sentis, n'ont pas voulu être partie prenante. Il résulte de cette situation un projet qui, certes, tient la route mais qui, pour s'assurer un soutien populaire, a évité les audaces et les sujets qui auraient pu fâcher, d'un côté, comme de l'autre. Du point de vue de notre groupe, le projet a manqué d'ambition en ce qui concerne les relations entre l'Etat et les communes qui en étaient pourtant l'un des enjeux majeurs, avec la fiscalité et la péréquation intercommunale. Les risques de blocage ou de confrontation, particulièrement entre l'Etat et la Ville de Genève, vont donc perdurer alors que la place économique suisse, et singulièrement genevoise, est soumise à de nombreuses incertitudes qui sont autant de défis. De même en est-il du contrôle des dépenses publiques et du frein à l'endettement dont on voit bien à quelle calamité peut mener le laxisme en la matière. De même encore, nous sommes, nous, opposés à l'institution d'une Cour constitutionnelle cantonale qui ne fera qu'alourdir les procédures sans décharger le Tribunal fédéral qui doit demeurer le garant du respect du droit au niveau fédéral. De même, enfin, regrettons-nous la reprise, bien que simplifiée, des dispositions actuelles en matière d'énergie qui n'offrent pas les garanties suffisantes, ni n'ouvrent de perspectives en matière de transition énergétique et qui sont susceptibles de porter préjudice au développement de notre canton. Sans être exhaustif, le maintien de la contradiction entre le principe affiché de la séparation des pouvoirs et la réalité qui permet, sauf exception, aux agents de la fonction publique de siéger dans les législatifs, de même que l'introduction d'une disposition sur les « whistleblowers » sont pour nous source d'interrogation. Ces aspects négatifs ne doivent cependant pas occulter les éléments positifs contenus dans le projet. L'énumération des droits individuels, des buts et des tâches de l'Etat, doit être saluée. Elle répond aux besoins de la population en matière de droits politiques, de logements, de respect dû aux handicapés et du renforcement de l'Etat, de par une élection tous les cinq ans, et de par la création, tout au long de la législature, d'une fonction de président de ce Conseil. S'agissant des instruments de la démocratie directe, le passage d'un chiffre brut à un pourcentage pour la récolte des signatures préserve l'évolution de la démographie. A plusieurs reprises, l'effort de l'Etat intervient subsidiairement à l'effort individuel. Le rôle de l'économie, la liberté entrepreneuriale sont soulignés. Au total, notre groupe, comme je l'imagine la population, sera partagé entre le souhaitable et le possible, entre la réalité et le rêve, le rêve qui a parfois marqué nos travaux. Les membres de notre groupe sont libres de voter selon leur conscience face au projet qui résulte de nos travaux. S'agissant de la votation populaire du 14 octobre prochain, il appartiendra à l'association G[e]avance et aux milieux économiques dont elle est issue de se déterminer en temps opportun. Permettez-moi de conclure en vous disant l'intérêt que nous avons pris à discuter durant près de quatre ans tous ensemble de sujets qui nous touchent et qui nous concernent tous. C'est de l'avenir de Genève qu'il est question et ces échanges, expression de nos diversités, furent vraiment aussi instructifs qu'intéressants sans même parler des amitiés qui purent s'y nouer. Je vous remercie, en remerciant tout particulièrement la Présidence et le Secrétariat de la Constituante de leur travail et de leur constante disponibilité.

La présidente. Merci, Monsieur Barde. Je donne la parole à M^{me} Jocelyne Haller, du groupe SolidaritéS.

M^{me} Jocelyne Haller. Oui, je vous remercie, Madame la présidente, et deux de mes collègues prendront la parole après moi. A l'origine, SolidaritéS s'est opposé à la révision de la constitution estimant qu'il n'y avait pas un mouvement social pour porter un projet de constitution novateur, ouvert sur le monde et de nature à affronter les défis du présent et de l'avenir. Lorsqu'il s'est avéré que cette révision aurait lieu, nous avons choisi d'y participer, pour faire obstacle à une volonté affichée de la droite d'attaquer les acquis constitutionnels

et de renforcer ses avantages et privilèges. Systématiquement dénigré, le texte de la constitution jugé désuet, dithyrambique et hétéroclite, s'est vu imposer une cure d'amaigrissement. Nombreuses ont été les dispositions amputées, refusées sous prétexte que le texte devait se borner à l'essentiel et éviter les doublons avec le droit supérieur ou les législations existantes. Or, du texte actuel de 182 articles, nous sommes parvenus à 240 articles, cela sans avoir introduit le devoir d'hospitalité, le droit de vote des étrangers ou encore des moyens adéquats pour protéger l'environnement. La révision de la constitution comporte quelques avancées qui ne suffisent pas à compenser les reculs importants qu'elle a apportés. Le texte issu des travaux de l'Assemblée constituante est marqué du sceau néolibéral des majorités en place et chose inédite, de l'entrée en lice des milieux économiques qui généralement postés en coulisse sont venus en personne défendre les intérêts de leur caste. Fermement déterminés à tirer profit de cette occasion unique, ils sont parvenus, avec leurs affiliés habituels et leurs alliés de circonstance ou de convergence, à faire un sort au rôle de l'Etat, aux services publics, aux droits populaires ou encore à se servir au passage en matière de déréglementation sur l'aménagement, la construction et la fiscalité. Ainsi, s'ils ont dû concéder à leur corps défendant certaines avancées, l'essentiel de celles-ci se concentrent sur des principes, des intentions, qu'ils ont soit affaiblies par le refus d'entériner la justiciabilité, soit parce que celles-là se fondent sur la simple reconnaissance de certaines entités ou le droit à la consultation, toutes choses qui, comme les promesses, n'engagent réellement que ceux qui y croient. En revanche les reculs, les victoires de la droite se situent bel et bien sur le plan opérationnel, immédiatement rentable. Le processus de convergence a totalement faussé la donne politique. Ainsi, des groupes politique annonçaient la mort dans l'âme qu'ils ne voteraient pas des dispositions qui, non seulement, faisaient partie de leurs valeurs, mais qui, de plus, figuraient sur leur programme de campagne. La montée outrancière de la droite et de l'extrême droite a conduit les tenants de la convergence à croire qu'ils avaient gagné alors qu'ils avaient simplement perdu. Notre groupe s'est refusé à ce marché de dupes. C'est pourquoi aujourd'hui, après avoir sincèrement et vainement tenté de participer à l'écriture d'une constitution tournée vers l'avenir, pour le bien commun, il considère que le texte qui résulte de nos travaux doit être refusé, cela, en dépit de quelques avancées, comme l'obligation de formation, de la scolarité obligatoire jusqu'à dix-huit ans, la couverture suffisante des besoins des dispositions sur les droits des personnes handicapées, le contrôle abstrait des normes par la Cour constitutionnelle, autant de dispositions sur lesquelles nous nous engageons à revenir par voie d'initiative constitutionnelle puisqu'il nous faut faire le deuil d'une révision en positif. Notre refus se base fondamentalement sur l'analyse suivante : on ne peut pas se limiter à une comparaison article par article entre l'ancienne constitution et le projet présenté, car en plus des reculs inadmissibles, il faut considérer le refus des réponses que nous avons proposées face aux problèmes principaux qui caractérisent aujourd'hui notre société et auxquels la majorité de la population est confrontée, logement, emploi, dégradation de l'environnement, démocratie et droits populaires, prestations sociales qui ont toutes été balayées par la droite. Je laisse la parole à ma voisine.

La présidente. Merci, Madame Haller, je donne la parole à M^{me} Martenot, du groupe SolidaritéS.

M^{me} Claire Martenot. Merci, en premier lieu, j'aimerais reprendre et mettre en évidence les reculs consentis au niveau des droits politiques, l'exercice des droits démocratiques. Mardi soir, en rentrant, j'ai vu de nombreuses tables dressées devant les immeubles, dans les cours et dans les parcs. Les habitantes et les habitants sortaient de chez eux, se rencontraient autour d'un repas dans le cadre de la fête des voisins et voisines. Ces moments privilégiés d'échanges où l'on fait connaissance, où le repas prend une saveur plus riche, où l'on facilite les relations futures, c'est exactement ce que nous aurions voulu trouver dans la nouvelle constitution. Les droits politiques complets pour toutes et tous, Suisses et étrangers, vont dans le sens de cette ouverture. Ils ont été refusés, au-delà du droit de vote communal qui existe déjà. « Tu n'as pas un passeport de la même couleur que le mien, tu ne

pourras pas voter ou être élu au niveau cantonal. » De plus, la nouvelle constitution prévoit le passage au pour-cent du nombre de signatures exigé pour faire aboutir les initiatives et référendums. Ainsi, non seulement la majorité de la Constituante refuse d'élargir les droits politiques, mais en plus, elle s'assure que l'exercice de ces droits soit plus difficile, si enfin, un jour, les étrangers voient leurs droits politiques reconnus au niveau cantonal. « Tu as des idées qui innovent, qui sortent un peu du cadre, tu n'es pas d'accord avec les décisions du Parlement, range ta table de signatures et tes stylos », on ne va quand même pas mettre en cause les décisions de l'*establishment* en facilitant l'aboutissement des initiatives et des référendums. « Tu ne fais pas partie d'un grand groupe, d'un grand parti, le quorum est maintenu à 7 %, tu n'entreras pas au Parlement. » La Constituante a mis des obstacles devant la porte des voisins et des voisines, contre les petits groupes qui ne pourront entrer au Grand Conseil, contre celles et ceux qui voudraient lancer un référendum ou une initiative, en ouvrant la voie à une augmentation du nombre de signatures. Vous comprenez ainsi, à travers cet exemple de l'exercice des droits politiques, que nous disions non à ce projet de constitution. Je passe maintenant la parole à Michel Ducommun.

La présidente. Merci, Madame Martenot. La parole est à M. Michel Ducommun, du groupe Solidarités.

M. Michel Ducommun. Merci, Madame la présidente. Par rapport à ces reculs principaux, qui sont un des éléments de notre refus du projet, je pense que la question de la politique énergétique est également relativement en tête. Le refus du maintien de l'article 160E est très significatif, parce qu'il correspond à une volonté clairement affirmée plusieurs fois par la droite que la priorité au niveau de l'énergie, c'était l'approvisionnement. Par contre, la priorité dans 160E, qui était de dire que c'est la réduction des énergies utilisées, c'est la transformation, c'est une politique de l'énergie qui va vers une diminution des besoins, passe au second plan. Effectivement, je crois qu'à partir du moment où c'est l'approvisionnement qui devient l'essentiel, la priorité à la réduction va être éliminée de cette constitution. Cet aveuglement face à l'épuisement des ressources fossiles et au désastre climatique lié au réchauffement caractérise l'ensemble de ce projet. Un bel exemple est donné par le droit fondamental à un environnement sain. Plusieurs disent : « Ah voilà ! regardez, cela, c'est un progrès important », alors qu'on est en plein, pour moi, dans les affirmations gratuites. Une partie de la qualité de notre environnement est déterminée par des facteurs qui ne connaissent pas de frontières, sur lesquels cette constitution ne peut pas avoir d'effet. L'autre partie est due essentiellement à la pollution du trafic motorisé. Est-ce que mettre comme droit fondamental le droit à un environnement sain permettra l'interdiction du trafic automobile motorisé en ville qui est une des conditions de l'environnement sain ? Nous nous permettons d'avoir beaucoup de doutes sur cette possibilité. Deuxièmement, la réponse de la droite à la grave crise du logement nous semble aussi très problématique parce que l'idée très centrale dans la volonté de la droite qui a été exprimée tout au long, c'est de voir des procédures simples qui permettent la réalisation rapide de logements. Il a été expliqué que cet article-là dans la constitution permettrait de revoir toute la législation et les règlements de la construction à Genève. Ceux qui pensent que cette révision va être au profit des locataires sont à mon avis des gens qui ont beaucoup d'illusions. Et, dernière nouveauté qu'on veut critiquer aussi, Genève devient le premier canton suisse dans lequel l'appel à l'armée pour la sécurité sur le territoire est défini. Aucun autre canton suisse ne l'a dans sa constitution et cette innovation effectivement n'est pas du type de celle que nous avons envie d'approuver. Ensuite, il y a un certain nombre de refus – qui ne sont pas des reculs, mais des refus – qui sont pour nous inadmissibles. Au niveau des finances, il est clair que la priorité est au moins de dettes, moins d'impôts, ce qui a comme conséquence directe, moins de services publics. La droite refuse d'introduire la progressivité comme principe fiscal, par contre le principe des avantages fiscaux pour les entreprises, c'est prendre en considération l'effort qu'elles entreprennent pour maintenir et développer le plein emploi. Donc, grâce aux entreprises, il n'y a pas de chômage à Genève. Merci. De plus, le projet met la question des finances avant celle des tâches de l'Etat. En d'autres termes, ce qui est en caisse, c'est ce qui détermine ce

que l'on peut faire, et non pas les besoins à satisfaire qui déterminent ce qui doit être en caisse. Donc, il faut limiter, par exemple, les soins en fonction des moyens que l'on a, et non pas soigner en fonction des besoins. Je crois que ceci explique très bien ce qui a été dit par le représentant du PLR aujourd'hui, c'est que les tâches de l'Etat, telles qu'elles sont définies dans la constitution, ne sont pas applicables. Je le remercie de ses paroles parce qu'effectivement, si certains sont très fiers des tâches de l'Etat qui ne sont pas applicables, je ne sais pas très bien de quoi nous pouvons être fiers. Ensuite, du point de vue des autres problèmes, affirmer que la complémentarité des transports publics et privés est la solution pour la fluidité du trafic...

La présidente. Monsieur Ducommun, si vous voulez bien conclure.

M. Michel Ducommun. J'en ai presque terminé. Donc, complémentarité des transports publics et privés pour la fluidité du trafic, je prétends que c'est de l'hypocrisie totale, je dirai même de l'imbécillité pure, dans le but de préserver le libre choix, le choix de quoi ? De la voiture privée évidemment...

Murmures de réprobation

M. Michel Ducommun. Alors, je renonce à ce que j'allais encore dire puisque je n'ai plus le temps, mais je précise que ces éléments ne sont pas limitatifs, mais que nous estimons que la volonté de convergence des représentants de la gauche gouvernementale a peut-être limité le nombre de reculs, mais en arrive à trouver défendable un projet dont l'esprit est celui de la droite majoritaire. Et je citerai en conclusion cette belle thèse : « L'Etat agit au service de la collectivité en complément – je souligne – de l'initiative privée et de la responsabilité individuelle. » Nous estimons, nous, qu'il faut corriger les effets économiques de l'initiative privée et non pas les compléter.

La présidente. Merci, Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Mouhanna, du groupe AVIVO. Est-ce que vous serez seul à parler ou y aura-t-il d'autres personnes ?

M. Souhaïl Mouhanna. Oui, Madame la présidente, en principe je serai seul. J'annonce d'ores et déjà que pour des raisons personnelles, l'une de mes collègues s'abstiendra. Cela étant dit, je voudrais commencer par remercier le Secrétariat général, toutes les personnes qui ont apporté leur concours à ce que nos travaux se déroulent, au niveau administratif bien sûr, dans de bonnes conditions. Je vais maintenant faire la déclaration finale du groupe AVIVO. La constitution de 1847, socle de notre constitution actuelle, s'était inscrite dans un moment historique majeur de notre république. Cette constitution, révolutionnaire pour son époque – il est vrai qu'à l'époque James Fazy passait pour un homme très à gauche, complètement à l'opposé des radicaux aujourd'hui – eh bien, cette constitution s'est enrichie, grâce aux luttes de nombreuses générations, de très importantes conquêtes démocratiques, sociales et écologiques. Du fait de son appartenance à la Confédération suisse, notre canton est soumis à un droit supérieur, celui de la Constitution fédérale. Une révision totale de notre constitution se doit d'être un événement exceptionnel permettant d'intégrer à notre édifice républicain de nouveaux espaces pour la solidarité, pour les droits démocratiques et sociaux. Dans son projet de constitution pour la Corse, Jean-Jacques Rousseau remarquait que plus la monnaie joue un rôle éminent dans la société, plus les inégalités se creusent et répandent la plus grande misère. Le néolibéralisme qui répand à travers le monde le désastre économique et écologique, la misère sociale et la violence en constitue une flagrante démonstration. Genève n'a pas échappé à l'offensive néolibérale. L'Etat social et le service public, le droit au logement et la protection des locataires, le statut du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné, l'autonomie communale et le statut particulier de la Ville de Genève, le droit démocratique en matière de référendum et d'initiative populaire, notamment, ont été, ces dernières décennies, les cibles de violentes attaques ratées ou réussies de la part des milieux de la finance et des affaires. Pour ces milieux, qui

disposent d'énormes moyens économiques, financiers et politiques, mettre en place une Assemblée constituante était l'occasion rêvée pour atteindre d'un seul coup plusieurs de leurs cibles. C'est dans ce contexte de rapport de force nettement défavorable au mouvement social que l'Assemblée constituante a vu le jour en automne 2008, avec une majorité élue d'obédience néolibérale. A l'opposé, c'est dans le but de défendre l'Etat social et le service public et pour promouvoir de nouveaux droits démocratiques, sociaux et environnementaux que nous avons pris part à l'élection de l'Assemblée constituante. Le score supérieur à 10 % obtenu par notre liste à cette élection, permettant à ses neuf élus de constituer le quatrième groupe le plus important de cette Assemblée, a représenté pour l'AVIVO un témoignage de confiance et de soutien. Tout au long de nos travaux, notre groupe s'est constamment battu, en commissions et en plénières, pour préserver les acquis de la constitution actuelle et pour de nouvelles et véritables avancées démocratiques, sociales et écologiques. Toutes nos propositions, des centaines, ont été soit sèchement rejetées, soit récupérées pour en limiter la portée. Je peux en donner de très nombreux exemples. Et lorsque certaines de nos propositions échappaient à la vigilance de la convergence néolibérale majoritaire de notre Assemblée, elles subissaient le même sort lors de séances suivantes.

Le fonctionnement coûteux antidémocratique de l'Assemblée :

Outre la mise en place d'une Présidence monopolisée par les mêmes groupes et surtout fort coûteuse, des millions ont été gaspillés au cours des séances plénières. En effet, les accords de convergence conclus en dehors des instances de notre Assemblée par les groupes de droite, des socialistes, des Verts, des Associations, ont montré qu'il aurait été possible de faire l'économie de la grande majorité des séances de commissions et de plénières. Ces dernières n'ont finalement été que des lieux de mise en scène grossière, un simulacre de débat démocratique.

Un projet de constitution inacceptable :

Le projet de constitution issu des accords de convergence qui sera voté ce soir par une large majorité représente une grave régression démocratique et sociale. Il est au diapason de l'idéologie néolibérale, il a permis à ses représentants dans notre Assemblée d'atteindre effectivement la plupart de leurs cibles. En effet, dans ce projet, les activités de l'Etat ne sont plus – je cite – que des compléments à l'initiative privée et à la responsabilité individuelle. Le passage au pourcentage de 3 % du corps électoral pour les référendums cantonaux et de 4 % des initiatives constitutionnelles – vous le savez d'ailleurs que Genève, le nombre de signatures rapporté au nombre d'électrices et d'électeurs, c'est neuf fois Zurich et cinq fois et demie l'Argovie, pour donner un simple exemple. Eh bien, ces pourcentages représentent une grave régression démocratique. Il en est de même de l'allongement à cinq ans du mandat du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des instances communales. L'autonomie communale est fortement menacée et le statut particulier de la Ville de Genève est purement et simplement aboli. Il faut rappeler à ce sujet que la Ville existe dans l'histoire de Genève bien avant le canton, il faut bien le souligner. La suppression de l'article 120 de la constitution actuelle concernant les fonctionnaires précarise le statut du personnel et porte gravement atteinte à l'impartialité de l'Etat. Les articles concernant les finances et la fiscalité des personnes morales favorisent encore davantage les intérêts des milieux de la finance et des affaires au détriment de l'Etat et de la grande majorité de la population. Toutes les dispositions de la constitution actuelle concernant le service public en général et qui définissent en particulier l'organisation et la mission des établissements publics médicaux, les services industriels de Genève, les transports publics genevois et de la banque cantonale, notamment, ont été saccagés dans le but de les soustraire au contrôle démocratique et de favoriser les intérêts du secteur privé. Toutes les dispositions et les acquis de la constitution actuelle concernant le droit du logement et la protection des locataires, l'énergie nucléaire, l'interdiction de la chasse, de la fumée passive et des chiens dangereux ont été laminés et affaiblis.

Des avancées en trompe-l'œil :

Dans leur propagande en faveur du projet, nous en avons entendu pas mal ce soir, les partenaires de convergence et les milieux qui les soutiennent vont prétendre – ils le font déjà – que leur projet représente une formidable avancée en matière des droits fondamentaux. En réalité, les articles concernés sont dépourvus du caractère contraignant et ne sont pour la plupart que des reprises partielles ou affaiblies de dispositions qui se trouvent déjà, soit dans la Constitution fédérale, soit dans notre constitution actuelle.

Un projet à contresens de l'histoire :

Pour le groupe AVIVO, un projet de constitution tel que proposé aujourd'hui va en contresens de l'histoire et à l'encontre des aspirations profondes et des intérêts de la population genevoise. Nous le combattons résolument avec la certitude que le peuple genevois parviendra, le 14 octobre prochain, ou plus tard, à rectifier le tir et à reprendre sa marche vers un état plus social, plus démocratique et plus solidaire.

La présidente. Merci, Monsieur Mouhanna. Je donne la parole à M. Murat Alder, du groupe Radical-Ouverture, qui sera suivi par M. Pierre Kunz.

Murmures

La présidente. Monsieur Gauthier, vous souhaitez compléter ce que M. Mouhanna a dit ? Le cas échéant, vous avez encore une minute. Vous avez la parole.

M. Pierre Gauthier. J'en ai deux sur mon chronomètre, donc je crois que c'est plutôt deux minutes, mais peu importe. J'aurais aimé aborder brièvement quelques points qui me semblent, hors de ce qui vient d'être dit, relever de l'éthique politique. Je crois que le législateur et le souverain qui l'a suivi dans son souhait voulait justement dans cette Assemblée que la population, au sens le plus large, y soit représentée. C'était la raison du 3 % du quorum. Cela, je pense, afin d'éviter les petits arrangements politiques qui, souvent, font que notre République et canton de Genève sont un peu soumis aux rires et aux lazzi de nos autres collègues de l'Helvétie profonde ou pas profonde et qui font souvent se moquer de nous. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Effectivement, je regrette très profondément qu'une poignée d'élus, apparatchiks de leur propre parti, se soit emparée du pouvoir et qu'elle ait réduit le reste des élus à un rôle de figurants de luxe, peut-être, mais de figurants quand même. Je trouve particulièrement surprenant que piétinant sans vergogne les engagements qui ont été pris devant leurs électeurs, nos collègues, et notamment les collègues de gauche, se soient laissés prendre à ce piège et à ce que je considère, moi, comme une compromission grave. C'est une forme de reniement. C'est renier, non seulement ses propres valeurs, mais c'est renier les valeurs pour lesquelles nos électeurs nous ont mis à cette place. Et cela, je crois que du point de vue de l'éthique politique, c'est extrêmement grave. Maintenant, qu'est-ce qu'il ressort de ce travail ?

La présidente. Il vous faut terminer, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Oui, Madame la présidente. Il sort un texte sans ambition, régressif, qui sur tant de sujets est nettement en deçà du texte peut-être maladroit, mais qui existe et qui garantit un certain nombre de droits, de celui qui est en vigueur maintenant. Donc, j'appelle véritablement mes collègues, à faire un sursaut éthique et à renoncer à ce qu'ils ont appelé les convergences et que personnellement j'appelle des compromissions, et à refuser ce projet qui est un leurre, qui est un mensonge, qui est en fait une trahison des idées pour lesquelles nous nous sommes battus et nous continuerons de nous battre.

La présidente. Merci, Monsieur Gauthier. Je donne la parole à M. Pierre Kunz, du groupe Radical-Ouverture... Monsieur Murat Alder, vous avez la parole.

M. Murat Julian Alder. Merci, Madame la présidente. « Comme volent les années », dit la chanson. Nous arrivons ainsi au bout de presque quatre ans de travaux que, pour ma part, en tant que jeune politicien, j'ai vécu par moments comme une montagne russe d'émotions, mais toujours avec passion et détermination. C'est en tant que benjamin du groupe Radical-Ouverture que j'ai reçu la mission de vous présenter notre appréciation du texte constitutionnel qui sera soumis au vote du peuple le 14 octobre prochain. J'aimerais toutefois, d'abord, formuler quelques remerciements. Au Secrétariat, pour son travail constant, sa fidélité et son efficacité. A toutes celles et à tous ceux qui ont assuré la logistique, l'informatique et la subsistance au cours de nos travaux. Un grand merci aussi à nos collègues qui ont démissionné de notre Assemblée pour leur contribution en commission comme en plénière. *Last but not least*, si vous me le permettez (l'article sur la défense du français n'est pas encore en vigueur), à nos assistants parlementaires, en particulier à Lucien Scherly et Joël Dicker, qui ont fait un travail absolument impeccable. Je veux également rendre ici un dernier hommage à ceux qui nous ont quittés, trop vite, trop jeunes. D'une certaine manière, Jean-Pierre Aubert, Franck Ferrier, Soli Pardo, Tristan Zimmermann et Michel Chevrolet sont parmi nous aujourd'hui. Ils ont mis cœur, corps et âme dans leur engagement au service de la révision constitutionnelle. Ayons également une pensée pour eux aujourd'hui. J'en viens désormais à notre position. A la forme, nous considérons que le projet de nouvelle constitution présente une claire et nette amélioration en comparaison de la constitution actuelle. En cent cinquante ans, cette dernière a complètement perdu de sa substance fazyste et a été tellement retravaillée qu'on a l'impression que ce texte est aujourd'hui le résultat d'une succession d'opérations de chirurgie esthétique ratées. Le texte qui est porté à nos suffrages aujourd'hui est une charte fondamentale rédigée dans un langage clair et concis. Plus d'un siècle après Eugen Huber, auteur du Code civil suisse, nous avons réussi l'exercice de rédiger un texte intelligible et structuré de manière à ce que tout citoyen puisse le lire, le comprendre et l'utiliser au quotidien. Dans le domaine des droits fondamentaux, nous nous réjouissons que notre projet comporte un catalogue sérieux et crédible de libertés, à l'image de la Constitution fédérale. Par ce texte, Genève reconnaît enfin dans sa constitution la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté économique et la garantie de la propriété. Nous nous réjouissons également de l'introduction explicite du principe de laïcité et d'un renforcement de la portée de la liberté religieuse dans notre constitution. Enfin, nous saluons la reconnaissance de nouveaux droits, en particulier en faveur des personnes handicapées et des jeunes. En ce qui concerne la citoyenneté, nous souhaitons l'éligibilité communale des étrangers. De l'avis de notre groupe, droit de vote et éligibilité sont indissociables. Mais notre groupe est également conscient que cet enjeu est émotionnellement trop sensible pour laisser aux plus sceptiques le soin de faire échouer la révision de la constitution totale pour cette seule raison. Ainsi, notre Assemblée, avec l'assentiment de notre groupe, a opté pour un statu quo, certes peu audacieux, mais réaliste et respectueux de la volonté populaire exprimée en 2005. Pour ce qui est des droits politiques, nous sommes heureux que le passage à un système de pourcentage pour déterminer le nombre de signatures nécessaires au lancement d'une initiative populaire ou d'une demande de référendum ait trouvé grâce à vos yeux. Il s'agissait d'une proposition fondamentale du groupe Radical-Ouverture il y a quatre ans. Une minorité d'entre nous est cependant déçue que les pourcentages choisis ne soient pas sensiblement plus élevés que le statu quo en proportion. Sur le plan institutionnel, notre groupe ne peut que vous remercier, très chers collègues, d'avoir entendu la voix des héritiers de James Fazy, des vrais. L'essentiel des réformes institutionnelles réclamées par le PLR depuis 1999 a été examiné avec intérêt et nombre d'entre elles ont été adoptées. A ce titre, je citerai volontiers notamment l'allongement des législatures à cinq ans, la création des députés suppléants, l'introduction d'un deuxième tour pour les élections majoritaires, la présidence du Conseil d'Etat pour toute la législature, le regroupement de l'ensemble des affaires extérieures sous la conduite d'un seul département et la clarification des incompatibilités de fonction. En ce qui concerne l'organisation territoriale, en revanche, nous estimons que notre Assemblée constituante a complètement raté sa cible. Certes, le projet de nouvelle constitution prévoit une base pour les encouragements à la fusion de communes. Mais il ne va pas plus loin. La

balle est donc désormais dans le camp des autorités cantonales et communales, avec, hélas, le risque à terme de parvenir à un déséquilibre entre les communes qui voudront fusionner et les autres. Au niveau institutionnel communal, certains d'entre nous regrettent aussi que les organes exécutifs communaux ne seront pas présidés pour toute la législature. Nous regrettons également que la réforme de l'imposition communale au lieu du domicile, voulions-nous, n'ait pas recueilli l'enthousiasme d'une large majorité. Croyez bien, cependant, Mesdames et Messieurs, que le PLR n'en restera pas là. Cette réforme fait partie intégrante de notre programme parce que nous voulons que la création de logements soit une source de recettes nouvelles et non pas de charges nouvelles pour nos communes. C'est pourquoi nous nous battons, dans d'autres arènes, pour que l'imposition se fasse pleinement au lieu de domicile. Les habitants des communes suburbaines n'ont pas à subventionner la Ville de Genève. Dans le domaine des relations extérieures, nous ne pouvons que nous réjouir que la dimension régionale de notre politique ait été ancrée dans notre nouvelle charte fondamentale. Nous estimons que l'avenir de notre canton, en particulier dans les domaines de l'aménagement, du logement et de la mobilité, ne peut se construire qu'avec, et non pas contre, nos voisins français et nos compatriotes vaudois. La consécration constitutionnelle de la vocation internationale de Genève nous tient également beaucoup à cœur. On oublie trop souvent que Genève n'est pas seulement une ville et un canton suisses, mais aussi une ville d'Europe et une ville du monde. Ce projet de nouvelle constitution rend ainsi enfin sa juste place à notre canton en la matière. S'agissant des tâches publiques, nous regrettons que notre Assemblée n'ait pas fait preuve de la même sagesse que les Neuchâtelois en optant pour un article simple, listant les missions étatiques. Nous déplorons également l'absence de toute règle de répartition des compétences entre le canton et les communes. Toutefois, nous sommes heureux que les compromis nécessaires aient pu être trouvés, notamment dans le domaine du logement et de la mobilité. En tant que jeune, j'aimerais aussi saluer l'adoption des articles constitutionnels pour la jeunesse, mais aussi pour les aînés et pour la solidarité intergénérationnelle. Nous nous réjouissons également des articles constitutionnels qui visent à renforcer le rôle de la famille, à permettre aussi plus facilement aux femmes comme aux hommes de concilier davantage, et mieux, leur carrière professionnelle et leur vie de famille. Pour ce qui est des finances publiques, nous aurions aimé aller plus loin. Regardez l'état dans lequel se trouve la Grèce. La santé des finances publiques suisses est incontestablement à mettre en relation aujourd'hui avec des outils tels que le frein à l'endettement, un vrai. Nous aurions aimé que notre projet aille plus loin. Cependant, là également, nous poursuivrons le combat dans d'autres arènes pour des finances publiques saines et durables. En fin de compte, nous considérons que le réalisme politique a triomphé quatre ans après notre élection. Nous n'avons ni procédé à un simple toilettage, ni fait la révolution. Nous avons rédigé un projet qui fait enfin entrer Genève dans le XXI^e siècle. Peut-être pas de plain-pied, certes. Mais ce texte mérite nos suffrages parce qu'il offre des améliorations institutionnelles significatives et parce que, tout simplement, il est meilleur que le texte actuel. Car enfin, c'est de cela qu'il s'agit, Mesdames et Messieurs. Voter non, c'est voter pour un texte vieux, usé et fatigué. C'est voter pour un texte incohérent, inconsistant et qui frise la désuétude juridique. Comme l'a relevé il y a déjà plus de douze ans le professeur Andreas Auer, dont nous recevons la présence ce jour dans la tribune comme un honneur, la constitution genevoise de 1847 a vécu. Elle n'est plus invoquée devant les tribunaux, elle n'est plus enseignée à l'Université. Elle a été amochée. Voter pour la nouvelle constitution, c'est faire le choix de la modernité. C'est faire le choix de l'avenir. C'est faire le choix de donner aux générations futures le droit de disposer d'elles-mêmes et de décider elles-mêmes du monde dans lequel elles veulent vivre. Oui, des améliorations ultérieures seront nécessaires. Oui, le débat sur l'éligibilité communale des étrangers et celui sur l'imposition au lieu de domicile doivent avoir lieu. Oui, quarante-cinq communes, c'est un luxe que notre canton ne peut plus se permettre au XXI^e siècle. Mais le projet que nous avons entre nos mains aujourd'hui est aussi le fruit de notre prudence. Alors, à celles et ceux qui, comme moi, veulent aller plus loin dans l'audace, je leur dis que voter non, ce n'est pas une raison, que voter non, c'est faire le lit des nostalgiques d'une époque révolue et qu'il vaut mieux une petite avancée que pas d'avancée du tout. C'est pourquoi

une majorité du groupe Radical-Ouverture votera oui. Et comme à l'accoutumée, si vous me le permettez, un dernier petit brin d'humour. Jean-Pierre Raffarin disait à propos de la constitution européenne (je le fais avec l'accent) : « *Win ze yes, needs a no to win against ze no.* » On a vu le résultat. Alors permettez-moi de citer le président Obama : « *Yes, we can.* »

Applaudissements

La présidente. Merci, Monsieur Alder. Je donne la parole à M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture toujours. Vous avez la parole une minute.

M. Pierre Kunz. Je préfère renoncer, dans ce cas-là. Merci, Madame la présidente.

Applaudissements

La présidente. Merci, Monsieur Kunz. Je donne donc la parole à M. Patrick-Etienne Dimier, du groupe MCG, qui sera suivi par M^{me} Marie-Thérèse Engelberts, du même groupe. Monsieur Dimier, vous avez la parole.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci, Madame la présidente. Certainement avec moins de brio que mon prédécesseur. Je me demande, après avoir entendu certains des autres groupes, si tout le monde a bien compris le processus dans lequel s'inscrivaient nos travaux. Notre mission n'était pas autre chose que de procéder à une révision totale du texte de 1847 et non pas à sa réédition *expressis verbis*, augmentée de quelques agrégats décoratifs et, bien entendu, encore plus lourds que ceux déjà existants. L'écoute de certaines rengaines nous conforte dans la pertinence de l'affirmation de Raymond Queneau, pour qui il y a toujours des gens qui trouvent quelque chose à ne rien dire. Nous avons longuement combattu certaines orientations qui, tentant de se faire passer pour novatrices, représentaient en réalité des changements dont il n'appartenait manifestement pas à notre noble Assemblée de les imposer au souverain, mais d'inviter celui-ci à se déterminer de façon séparée. L'éligibilité des étrangers fait partie de celles-ci. Nous tenons néanmoins à saluer ici celles et ceux qui ont débattu contre nous de cette question tout en respectant scrupuleusement notre point de vue ; cela n'a pas été le cas de tous, mais que ceux-là soient remerciés. L'annonce d'une future initiative sur ce sujet, dont nous avons entendu ici même qu'elle sera soutenue par d'éminents membres du PS et du PLR, montre qu'à coup sûr, ce sujet sera prochainement soumis à la sagacité du peuple et nous donne raison d'avoir été aussi déterminés sur ce sujet. De nombreuses avancées sont pour notre groupe un sujet de satisfaction, en particulier le renforcement des droits fondamentaux et une meilleure lisibilité des axes qui le composent. Le groupe MCG adresse ici ses remerciements à celles et ceux qui, en commission 1, ont permis l'ouverture de la voie des convergences qui, par la suite, a fait son chemin de façon généralisée. L'introduction de l'interdiction de toute forme de discrimination est un grand pas vers des relations pacifiées entre les membres du nouveau contrat social, et cela quand bien même la formulation retenue n'est pas optimale. Il en va de même pour la reconnaissance de la situation des personnes en situation de handicap qui, de ce fait, peuvent se retrouver de façon concrète dans les nombreuses mentions du terme « solidarité » à l'intérieur du texte. Sur ce topique, nos travaux sont allés très loin et il appartient désormais au législateur de les mettre en œuvre. Notre groupe a été vivement attaqué sur sa vision de ces thématiques en mai 2010. Mais force est de constater qu'au final, nous avons clairement avancé en matière d'égalité, notamment grâce aux interventions de notre collègue Marie-Thérèse Engelberts, engagée depuis fort longtemps dans cette lutte, de façon claire et pragmatique, sans être dogmatique ni sectaire. Notre groupe lui est reconnaissant pour ce travail de fond. Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'arrivée de la médiation dans les litiges privés et, surtout, de celle de l'ombudsman – malheureusement, le nom n'a pu être retenu, français oblige, dans notre texte final. Ces deux outils permettront d'éviter une judiciarisation de bien des conflits mineurs qui opposent soit les citoyens entre eux, soit les citoyens et l'Etat. Merci à celles et ceux qui ont, grâce à leurs contributions,

permis aux commissions ad hoc de proposer des dispositions qui font désormais partie du projet qui sera soumis au souverain le 14 octobre prochain. Les contributions d'Yves-Patrick Delachaux ont été tout à fait déterminantes dans ces domaines qui font partie de son expertise professionnelle. En ce qui concerne les institutions, nos travaux ne sont certainement pas assez loin en réformes, notamment sur le point du vocabulaire, où notre Assemblée s'est montrée très timorée et a préféré rester au vocabulaire du XIX^e, peut-être par pitié fazyste. En revanche, notre Assemblée a eu le courage de rétablir un système électoral qui évitera à l'avenir que le gouvernement soit composé de membres qui n'ont qu'une légitimité relative puisqu'il leur suffit d'un petit 33 % sur une participation généralement inférieure à 50 % pour gouverner la République et peut-être aussi pour être mieux absents, comme c'est le cas aujourd'hui dans cette Assemblée. Désormais, il faudra avoir une légitimité de plus de 50 % des bulletins exprimés pour être élu. Cette avancée est majeure et permettra une meilleure expression de la volonté du peuple. Dans le même registre, nous avons aussi institué un régime présidentiel. Ce point a été évoqué avant moi. Je n'ai donc pas l'intention d'épiloguer, si ce n'est pour dire que la lecture de la politique gouvernementale deviendra désormais claire et lisible, notamment pour nos interlocuteurs étrangers. Nos travaux ont également mis en place un véritable système de contrôle de la gestion financière de l'Etat, avec des mécanismes simples, efficaces et très logiques. Là également, nous avons pu compter sur les contributions très pointues des collaborateurs du département des finances qui est, au passage, celui qui s'est le plus investi sur les questions touchant à son activité. De même, la Cour des comptes a contribué de façon significative à l'aboutissement des normes qui figurent désormais dans notre projet. C'est un autre sujet de satisfaction que de pouvoir proposer au souverain un contrôle sérieux et transparent de l'argent public. Nul doute que les apports de notre estimé collègue Léon Benusiglio ont contribué à ces résultats très prometteurs. Les tâches de l'Etat constituent désormais un chapitre bien ordonnancé et nettement plus compréhensible pour le citoyen. Là également, nous pouvons saluer les efforts de consensus mis en œuvre par les groupes qui voulaient que la base constitutionnelle soit plus lisible, plus facilement applicable et donc plus proche des préoccupations de nos concitoyens. Rien n'a été simple. S'il y a un sujet pour lequel le terme « convergences » est particulièrement approprié, c'est bien celui des tâches de l'Etat. Deux grandes écoles s'affrontent dans ce domaine. Selon une vision, il est préférable d'avoir un catalogue de droits, même s'ils sont purement déclamatoires. C'est une sorte de bannière que l'on brandit volontiers en revendications publiques. Pour d'autres, il est inutile de faire croire à de tels droits s'ils ne sont pas une tâche réelle de l'Etat. C'est le meilleur moyen de donner au législateur une base légale forte et puissante qui permette de donner à l'action de l'Etat toute la force qui doit être la sienne. C'est moins fracassant, c'est moins utilisable comme arbre pour cacher le désert de l'action de l'Etat, sur le fond, mais c'est diablement plus efficace. Et comme notre Assemblée a jugé nécessaire d'introduire la notion d'efficience dans le suivi des politiques publiques, les tâches de l'Etat telles que nous les avons dessinées seront nécessairement suivies d'effets, plus particulièrement dans les secteurs qui touchent une grande majorité d'entre nous, le logement et la formation continue. Après avoir passé en revue les points saillants des avancées, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les défaites de notre groupe. La première, et je souhaite ici rendre hommage à mon ami Franck Ferrier trop tôt disparu, c'est sur la réorganisation du territoire. Notre ami Ferrier a pourtant fait des propositions très novatrices qui auraient notamment permis de rééquilibrer les relations entre les communes aujourd'hui lourdement pénalisées par la prééminence de la plus grosse d'entre elles, notamment sur le plan fiscal. Ce travail de fond n'a pas trouvé d'écho pour la bonne et simple raison que la gestion communale est un véritable pré carré, mieux gardé par d'anciens magistrats locaux que ceux qui, dans la nature, sont gardés par de paisibles bergers. Notre seconde défaite est de ne pas être parvenus à inscrire l'économie sociale et solidaire dans notre texte. Ce n'est pas faute de l'avoir défendue pied à pied en troisième lecture. A ce sujet, notre groupe tient à remercier publiquement celles et ceux qui lui ont permis d'avoir une compréhension claire de ce concept économique qui constitue une réponse alternative très intéressante à l'économie traditionnelle, et complémentaire à celle-ci. Que ces personnes sachent que nous ferons notre possible pour

passer le relai au Parlement et, qui sait, au gouvernement pour que Genève, là aussi, soit à la pointe de ce domaine. Notre troisième défaite est personnelle...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Dimier, de vous interrompre, parce qu'il n'y a déjà plus de temps. C'est notamment pour M^{me} Engelberts.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci, Madame la présidente, de me corriger : la troisième défaite est personnelle et elle touchait la longueur – je me prends à mon propre jeu.

La présidente. Madame Engelberts, exceptionnellement, nous vous donnons une minute.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Merci, Madame la présidente, pour l'exception. Je voulais remercier à mon tour et à notre tour l'élan de la motivation de Patrick Dimier, qui a été d'une grande constance tout au long de nos travaux, que ce soit lors de vifs débats ou de différentes phases de négociation. Sa déception, qui est aussi la nôtre, est celle de ne pas avoir pu insérer dans la nouvelle constitution la référence à l'éthique dans les processus d'action et de décision politiques. Il se consolera en se référant au préambule de notre nouvelle constitution qui, dans sa qualité intrinsèque, s'appuie entre autres sur notre héritage humaniste et spirituel. Nous souhaitons remercier vivement notre Secrétariat, nos procès-verbalistes, notre huissier de référence, notre responsable de la cafétéria. Pourquoi disons-nous « nous » ? Parce que nous avons aujourd'hui, comme nous l'avons eu tout au long de ces trois ans et demi, un sentiment d'appartenance et peut-être qu'aujourd'hui, à cause de cela, nous sommes aussi un peu tristes. Nous voudrions remercier l'ensemble des membres de *notre* Assemblée qui, comme chaque groupe constitué, a connu des hauts et des bas. Certains nous ont quittés trop tôt, et cela a été dit tout à l'heure de manière très sensible. Nous sommes en pensée avec eux. Mais aussi, il y a eu des naissances, des mariages, et voilà que la force de vie, aujourd'hui, nous insuffle de l'énergie constructive. Nous avons cherché à mieux nous écouter pour mieux nous comprendre. En grande partie, nous y avons réussi. Pour ma part, je regrette que les représentants des aînés qui, de par leur expérience, de par la distance qui devrait être la leur avec une certaine réalité, nous ont tirés parfois plus par le bas que par le haut – et cela, c'est vraiment fort dommage...

La présidente. Si vous voulez bien terminer, Madame Engelberts.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. ... Je vais terminer sur un point positif, c'est que finalement le sens de l'action, comme le sens de notre volonté politique, a aujourd'hui été exprimé de manière extrêmement positive par pratiquement l'ensemble des groupes ici présents. Merci beaucoup.

La présidente. Merci, Madame Engelberts. Je donne la parole à M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste, dernier groupe inscrit. Vous avez la parole, Monsieur Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Au terme de nos travaux, le groupe socialiste pluraliste désire tout d'abord affirmer qu'il accepte le projet issu de nos travaux. Nous pensons que nous sommes parvenus à dégager un texte acceptable pour une majorité de notre Assemblée, mais qui est aussi à même d'obtenir un assentiment du peuple souverain lors de la votation du 14 octobre prochain. Pour notre groupe, il s'agit d'un oui sans hésitation. En effet, nous n'avons pas à rougir du résultat, malgré certains éléments qui manquent, mais qui ne sont en aucun cas des reculs. Car il faut le rappeler à toutes celles et ceux qui sont tentés par le discours du tout ou rien ou du verre à moitié vide, la question n'est pas de savoir ce qui manque, mais quelle constitution est la meilleure, l'actuelle ou le projet. Seule cette comparaison globale est en définitive pertinente. Contrairement à ce que l'on entend parfois, le projet est bien plus qu'une amélioration stylistique par rapport à la constitution actuelle ; il apporte à notre charte fondamentale une modernisation, un renouvellement constructif et des innovations non négligeables. Nous aimerions brièvement dire ce qui nous tient particulièrement à cœur, tout

en relevant au passage quelques déceptions qui ne remettent pas en cause notre soutien à ce projet constitutionnel. Le titre sur les droits fondamentaux revêt pour nous une importance capitale. Le fait d'avoir établi un catalogue de droits suffisamment précis dans un tel chapitre leur donne par définition un caractère justiciable, contrairement aux buts sociaux. J'aimerais à ce titre rappeler l'ouvrage de référence des professeurs Auer et Hottelier, que l'on ne présente plus – ils sont d'ailleurs présents –, ainsi que de Giorgio Malinverni, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Cet ouvrage, *Droit constitutionnel suisse*, volume II, je vous en lis un extrait : « Les droits sociaux sont des droits fondamentaux, dont on peut obtenir l'application par une décision judiciaire. Ils peuvent certes être concrétisés par le législateur. Toutefois, si une loi fait défaut, ou est insuffisante, le juge doit pouvoir en déterminer lui-même le contenu et se fonder directement sur eux pour rendre un jugement. » Parmi les droits fondamentaux, certains méritent d'être encore une fois soulignés au vu de leur portée novatrice par rapport aux garanties qu'offre le droit supérieur fédéral et international. Je veux parler notamment de l'accès des personnes handicapées aux lieux publics, je veux parler des droits de l'enfant, du droit à un environnement sain, du droit au logement et à un niveau de vie suffisant, ainsi qu'aux soins et à l'assistance personnelle pour les personnes âgées et handicapées, du droit à la formation initiale gratuite. La garantie des droits fondamentaux figure non seulement dans le texte comme un but fondamental de notre République, mais fait également l'objet de dispositions précises et à la pointe permettant de s'assurer que les droits fondamentaux ne resteront pas lettre morte. L'article 41 prévoit notamment que quiconque exerce une tâche publique est tenu de respecter, protéger et réaliser les droits fondamentaux, et l'article 42 prévoit que ces droits doivent faire l'objet d'évaluations périodiques indépendantes. La Cour constitutionnelle y veillera également. De tout cela, la constitution actuelle, Mesdames et Messieurs, ne souffle mot. Nous relevons encore, dans les premiers articles de notre projet, l'article sur la laïcité qui, nous vous le rappelons, n'est pas vraiment mentionnée comme telle dans l'actuelle constitution. Quant à la notion de complémentarité de l'Etat et de la société civile, elle remplace avantageusement celle de subsidiarité contenue dans le texte actuel. Dans le titre sur les droits politiques, nous sommes, vous vous en doutez bien, extrêmement déçus de n'être pas parvenus à trouver une majorité pour étendre tant soit peu les droits des étrangers séjournant depuis un certain nombre d'années dans notre canton. Malgré tout, nous estimons que ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter l'ensemble du projet, car plusieurs autres choses ont été inscrites pour permettre de favoriser le processus d'intégration des personnes d'origine étrangère. Je pense en particulier aux articles sur la procédure de naturalisation, sur l'intégration, sur l'élection des juges prud'hommes ou encore le fait que l'Etat doit promouvoir l'apprentissage de la langue française. Il n'en reste pas moins que, pour un canton comme Genève, fier de son héritage multiculturel comme l'affirme le préambule, en rester au statu quo en matière de droits politiques des étrangers fait tache et nous restons dans ce domaine parmi les derniers de la classe en Suisse romande. Pour notre part, nous engageons toutes celles et tous ceux qui défendent l'élargissement de ces droits à poursuivre leur engagement par la voie d'une nouvelle initiative permettant rapidement au peuple de Genève de corriger ce manque provisoire. Dans ce même chapitre des droits politiques, nous regrettons la timidité du texte sur la parité. Nous saluons cependant l'article sur la promotion d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des autorités, ainsi que l'obligation de l'Etat de prendre des mesures afin que les élues et les élus puissent concilier leur vie privée et professionnelle avec leur mandat. Dans le chapitre des droits politiques, nous regrettons également que le quorum ait été maintenu à un niveau élevé et qu'il n'ait pas été possible de faciliter de manière plus large l'exercice des droits d'initiative et de référendum. L'abaissement de 30 % du nombre de signatures pour les initiatives législatives, l'introduction de fêtes en matière de référendum et la réforme du contrôle de validité des initiatives sont toutefois des progrès non négligeables. Au chapitre institutionnel, si l'on peut regretter la timidité en matière de réforme du territoire, nous saluons en particulier l'introduction de députés suppléants et de députées suppléantes, la majoritaire à deux tours et la réforme du Conseil d'Etat, qui prévoit un département présidentiel mais aussi un droit de regard du Grand Conseil pour éviter le souk entre départements auquel il est désormais

d'usage d'assister à chaque renouvellement du Conseil d'Etat. Enfin, *last but not least*, le chapitre sur les tâches de l'Etat contient nombre d'innovations intéressantes. L'introduction de réserves conjoncturelles permet une gestion plus dynamique des finances publiques. Le texte, s'il n'est pas assez ambitieux en matière énergétique, comprend une véritable politique environnementale globale et cohérente. En matière de logement, le projet est volontariste en matière de construction de logements sociaux. La mixité sociale et intergénérationnelle ainsi que le socle de logements sociaux pérennes y figurent en bonne place. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans, tout comme l'article sur la culture, sont également des innovations à saluer. Au chapitre de la cohésion sociale, on mentionnera notamment la politique intergénérationnelle et la reconnaissance du rôle des associations ainsi que du bénévolat. Ce texte, Mesdames et Messieurs, pour autant qu'on le lise et qu'on puisse informer la population sur son contenu et en débattre en toute transparence, recèle de véritables petits trésors. Je ne vais pas tous vous les révéler aujourd'hui. Dès maintenant s'ouvre une nouvelle étape, qui doit permettre à la population d'en prendre connaissance et de se faire une opinion. En ce qui concerne le groupe socialiste pluraliste, vous l'avez compris, je peux vous dire que non seulement nous soutiendrons ce texte aujourd'hui, mais que nous participerons également à le promouvoir dans les milieux dont nous sommes issus et dans la population genevoise. Nous disons et nous dirons un oui sans hésitation à cette nouvelle constitution. Je vous remercie.

Applaudissements

La présidente. Avec cette déclaration du groupe socialiste pluraliste se terminent les déclarations de groupe. Je demanderai à toutes les personnes de bien vouloir regagner leur place. Nous allons procéder au vote.

9. Vote du projet de nouvelle constitution

La présidente. Je vous rappelle que ce vote sera un vote nominal. Conformément à ce qui a été dit tout à l'heure, nous n'allons pas lire le texte du projet et nous allons faire le vote nominal électronique. M^{me} Roy lira ensuite la liste des personnes qui ont voté. Donc, je vous pose la question.

« Acceptez-vous le projet de constitution de la République et canton de Genève du 15 mai 2012 ? »

Que celles et ceux qui acceptent cette proposition votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent, le vote est lancé.

Applaudissements nourris

Par 57 oui, 15 non, 5 abstentions, le projet de constitution est adopté.

10. Déclaration de la Présidence de l'Assemblée constituante

La présidente. Nous allons maintenant passer au point 10 de notre ordre du jour. Nous nous sommes partagé avec mes trois autres collègues la lecture de ce message. Sans plus attendre, je donne la parole à M^{me} Céline Roy. Céline, tu as la parole.

M^{me} Céline Roy. Merci, Marguerite. Je dois juste attendre l'impression du vote avant de vous le lire. Je précise que, outre la répartition entre les différentes parties de la déclaration de la Présidence, chaque coprésidente fera à la suite de sa présentation une brève intervention personnelle. Je vous prie de patienter.

La présidente. Je lève la séance pendant deux minutes, le temps d'avoir la liste, mais restez dans la salle, s'il vous plaît. Ne disparaîsez pas à la buvette !

Suspension de séance de deux minutes

Reprise de la séance

La présidente. Très bien, je vous demanderai de regagner votre place et de faire silence... Mesdames et Messieurs, regagnez votre place, s'il vous plaît. Nous allons procéder à la lecture du message de la Présidence... Un peu de patience, merci. Céline, tu as la parole.

M^{me} Céline Roy. Je vais vous lire le résultat par ordre alphabétique. Je précise qu'il y a quatre votes possibles, oui, non, abstention et non votant.

M. Murat Julian Alder, Radical-Ouverture	OUI
M. Michel Amaudruz, UDC	OUI
M. Roberto Baranzini, socialiste pluraliste	OUI
M. Richard Barbey, Libéraux & Indépendants	ABS
M. Michel Barde, G[e]’avance	OUI
M. Léon Benusiglio, MCG	OUI
M ^{me} Janine Bezaguet, AVIVO	ABS
M. Thomas Bläsi, UDC	OUI
M. Bertrand Bordier, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture	OUI
M. Jacques Bugna, G[e]’avance	OUI
M. Boris Calame, Associations de Genève	OUI
M. Georges Chevieux, Radical-Ouverture	OUI
M ^{me} Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs	(présidente de séance) NVT
M. Nils de Dardel, SolidaritéS	NON
M ^{me} Simone de Montmollin, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Christian de Saussure, G[e]’avance	OUI
M. Yves-Patrick Delachaux, MCG	OUI
M. Claude Demole, G[e]’avance	OUI
M. Patrick-Etienne Dimier, MCG	OUI
M. Michel Ducommun, SolidaritéS	NON
M. Alexandre Dufresne, Les Verts et Associatifs	OUI
M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & Indépendants	OUI
M ^{me} Marie-Thérèse Engelberts, MCG	OUI
M. Laurent Extermann, socialiste pluraliste	OUI
M. Marco Föllmi, PDC	OUI
M. Maurice Gardiol, socialiste pluraliste	OUI
M. Pierre Gauthier, AVIVO	NON
M. Benoît Genecand, G[e]’avance	OUI
M ^{me} Béatrice Gisiger, PDC	OUI
M. Christophe Golay, socialiste pluraliste	OUI
M. Christian Grobet, AVIVO	NON
M. Jean-Marc Guinchard, G[e]’avance	OUI
M ^{me} Jocelyne Haller, SolidaritéS	NON
M. Lionel Halpérin, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Bénédikt Hentsch, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Laurent Hirsch, Libéraux & Indépendants	NON
M. Michel Hottelier, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Florian Irminger, Les Verts et Associatifs	OUI
M ^{me} Louise Kasser, Les Verts et Associatifs	OUI
M ^{me} Fabienne Knapp, Les Verts et Associatifs	OUI

M. René Koechlin, Libéraux & Indépendants	OUI
M ^{me} Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & Indépendants	OUI
M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture	ABS
M. David Lachat, socialiste pluraliste	OUI
M. Yves Lador, Associations de Genève	ABS
M. Raymond Pierre Lebeau, Les Verts et Associatifs	OUI
M ^{me} Béatrice Luscher, Libéraux & Indépendants	OUI
M ^{me} Michèle Lyon, AVIVO	(excusée) NVT
M. Alfred Manuel, Associations de Genève	OUI
M ^{me} Claire Martenot, SolidaritéS	NON
M. Antoine Maurice, Radical-Ouverture	OUI
M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste	OUI
M. Souhaïl Mouhanna, AVIVO	NON
M. Ludwig Muller, UDC	OUI
M ^{me} Corinne Müller Sontag, Les Verts et Associatifs	OUI
M. Max Nigg, UDC	(excusé) NVT
M. Melik Özden, socialiste pluraliste	OUI
M. Jacques Pagan, UDC	NON
M ^{me} Christiane Perregaux, socialiste pluraliste	OUI
M. Olivier Perroux, Les Verts et Associatifs	OUI
M. Jean-François RoCHAT, AVIVO	NON
M. Albert Rodrik, socialiste pluraliste	OUI
M ^{me} Céline Roy, Libéraux & Indépendants	ABS
M ^{me} Françoise Saudan, Radical-Ouverture	OUI
M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs	NON
M. Jérôme Savary, Les Verts et Associatifs	OUI
M. Constantin Sayegh, PDC	OUI
M. Pierre Scherb, UDC	OUI
M. Pierre Schifferli, UDC	NON
M. Maurice Schneeberger, PDC	OUI
M. Thierry Tanquerel, socialiste pluraliste	OUI
M. Jean-Philippe Terrier, PDC	OUI
M. Guy Tornare, PDC	OUI
M. Marc Turrian, AVIVO	NON
M. Alberto Velasco, socialiste pluraliste	OUI
M. Jacques Weber, Libéraux & Indépendants	OUI
M ^{me} Annette Zimmermann, AVIVO	NON
M ^{me} Solange Zosso, AVIVO	NON
M. Guy Zwahlen, Radical-Ouverture	OUI

M^{me} Céline Roy. Il est temps que je partage avec vous quelques considérations personnelles. Les quatre années de travaux de cette Assemblée ont été pour moi une expérience unique et très enrichissante. Ne connaissant presque rien à la politique avant cette aventure, j'ai pu en découvrir de nombreuses facettes, d'abord en tant qu'assistante du groupe des Libéraux & Indépendants, ensuite en tant que constituante et finalement comme coprésidente. Chacune de ces tâches dans lesquelles je me suis pleinement investie ont eu leur lot de satisfaction et de déception, mais dans tous les cas, m'ont permis d'évoluer et d'apprendre. Pour toutes ces raisons et pour le plaisir du devoir accompli, je souhaite vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la Présidence et des moments passés ensemble.

Applaudissements

La présidente. Merci, Céline Roy. Je donne la parole M^{me} Christiane Perregaux. Juste avant que Christiane ne prenne la parole, je salue M. Pierre Maudet, conseiller administratif de la Ville de Genève.

Applaudissements

M^{me} Christiane Perregaux. A la fin de cette 56^e et dernière assemblée plénière, plus de trois ans et demi après le début de nos travaux, la Présidence tient à revenir brièvement sur le parcours de l'Assemblée constituante. Souvenez-vous du 20 novembre 2008, jour de notre séance d'installation. Nous venions d'être élus, un mois auparavant, le 19 octobre. Tout était alors ouvert et nous avons, les uns et les autres, exprimé ce jour-là les attentes que nous mettions dans ce nouveau contrat social en devenir. Le Conseil d'Etat, ce même jour, a adressé ses souhaits, à savoir que le texte issu de nos travaux avait une chance d'être accepté par le peuple s'il respectait les équilibres subtils des intérêts divers que nous représentions et s'il apportait une réponse, un élan nouveau face aux défis de l'avenir. Il ajoutait que pour parvenir à ce résultat, nous devrions tout d'abord nous convaincre mutuellement de la pertinence de nos propositions, puis dans un vaste processus de pédagogie politique en convaincre la population. Chaque groupe, chaque constituant, donne aujourd'hui sa propre réponse à ces espoirs de 2008. Sans revenir sur les difficultés des premiers temps de notre installation, n'oublions pas toutes les initiatives que nous avons prises pour mettre en place une structure et une organisation qui nous ont permis de mener notre processus jusqu'à ce jour. Nous avons essayé de multiples façons de nous donner des moyens d'endosser la spécificité du statut de constituante et de constituant et de mettre en commun nos propositions. Vous vous souvenez à cet égard de notre journée « Remue-méninges » à Cartigny. Nous avons ensuite expérimenté un exercice démocratique de près de quatre ans dont l'ambition était claire : élaborer un nouveau projet de loi fondamental pour Genève, fixer les règles du jeu entre les autorités, entre le canton et les communes, entre les citoyennes et citoyens et le pouvoir, entre Genève et ses voisins. Il devait établir les codes de notre « vivre ensemble », comme nous l'a écrit l'an dernier l'association « Une nouvelle constitution pour Genève » : Cet exercice particulier, sans référence à une expérience genevoise préalable, nous l'avons commencé en commissions, pour le poursuivre en plénière et cela à deux reprises. Peu à peu, au cours du temps, la nouvelle proposition a pris forme dans une alternance de moments d'accord et d'opposition. Familiariser la population de Genève à nos travaux est resté une de nos préoccupations tout au cours de ces années, cette population qui, dès 2009, nous a questionnés, nous a envoyé des propositions sur des nombreuses thématiques que nous avons à traiter. Des milliers de personnes ont signé des propositions collectives, des pétitions remises semaine après semaine à la Présidence, ils nous ont confié leurs espoirs. Nous les en remercions, comme nous remercions les partis, associations, citoyennes et citoyens, habitants et habitants qui ont été également très nombreux à répondre à notre consultation du printemps 2011 et à participer à nos soirées décentralisées d'information et de débat. Nous avons alors senti un nouvel intérêt pour le projet de constitution dans la population. Concernant justement toutes ces propositions qui nous ont été faites, certains ont pu voir concrètement l'influence de leur investissement dans le texte final, d'autres s'en trouvent déçus. Que les uns et les autres sachent que leurs propositions avaient toutes de très bonnes raisons d'être présentées pour une nouvelle constitution. Au cours de toutes ces années, la coprésidence s'est inquiétée de l'image de la Constituante dans la population, elle a cherché avec le Bureau les meilleurs moyens d'informer la population. C'est ce qu'elle continuera d'ailleurs de faire jusqu'à la remise du projet au Conseil d'Etat le 26 juin. La coprésidence a également cherché à favoriser et à maintenir le dialogue dans notre Assemblée. Elle avait comme mission de mener le processus à son terme. Il lui importait qu'à chaque étape, chacun puisse, dans la discussion et la confrontation parfois très vive, se repositionner par rapport aux décisions à prendre, par rapport à sa vision du monde et à sa vision de l'autre, le but étant de trouver le chemin menant à un espace partagé, parfois commun, sans pour autant se trahir ou se sentir trahi.

Permettez-moi à titre personnel de vous remercier à la fin des travaux pour la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces quatre années.

Applaudissements

La présidente. Merci, Christiane. Avant de poursuivre, je salue dans la tribune M^{me} Christine Sayegh, ancienne présidente du Grand Conseil.

Applaudissements

La présidente. Je souhaiterais, au nom de la Présidence, procéder à des remerciements. Vous verrez, cette liste sera longue, mais vous comprendrez sans peine qu'elle soit aussi exhaustive que possible. Tout d'abord, le secrétariat de l'Assemblée y figure en bonne place.

M^{me} Sophie Florinetti est fleurie sous les applaudissements nourris de l'Assemblée.

La présidente. Il me reste à vous dire pour quelle raison nous avons offert ces fleurs. Permettez-moi de procéder aux remerciements en bonne et due forme. M^{me} Sophie Florinetti, secrétaire générale, a su à la fois répondre aux exigences de son cahier des charges et aux demandes diverses des constituantes et constituants, créer et développer les relations avec les autres instances de l'Etat et diriger le secrétariat avec motivation, chaleur et générosité ; M^{me} Fabienne Bouvier, chargée de communication, dont la rigueur a été un atout précieux dans la rédaction des supports de communication et qui a su gérer les relations avec la presse ; M^{me} Irène Renfer, notre juriste, qui a alimenté les membres de notre Assemblée de ses avis de droit pertinents et offert sa précieuse expertise aux membres de la commission de rédaction ; M^{mes} Virginie Romagnoli, Marie Spycher, Elizabeth Demaria, dont l'efficace disponibilité et le sourire rayonnant ont contribué pour beaucoup à la bonne image du secrétariat auprès des membres de l'Assemblée ; M^{me} Aurélie Rion qui a rempli avec sérieux la tâche de relecture et de mise en page du Mémorial et des procès-verbaux ; et enfin, M. Daniel Marchand, dont la spécificité aura été d'être la seule figure masculine de notre secrétariat...

Applaudissements

La présidente. ...Il semble d'ailleurs ne pas en avoir trop souffert ! (*Rires*) Il a apporté son expertise dans la mise en place de l'outil informatique Aigle, notamment. Je remercie aussi M^{me} Eliane Monnin et son équipe de procès-verbalistes. Vous me permettrez de vous donner le nom de toutes ces personnes qui ont été extrêmement précieuses : M^{me} Sophie Bovy, M^{me} Diana Chernikova, M^{me} Emilie Dufour, M^{me} Leila Emamzadah, M^{me} Laure Fleury, M^{me} Arbnore Hasani, M^{me} Alexandra Karam, M^{me} Leila Kherbiche, M^{me} Clara Luthi, M^{me} Karine Matusiak, M^{me} Amy Mavor, M^{me} Juliette Rüe, M^{me} Adèle Tobin, M^{me} Martine Triandle Luisier. Je remercie toutes ces personnes pour leur travail rigoureux dans la rédaction des procès-verbaux de commission et des plénières, bien sûr. Enfin, le tableau ne serait pas complet sans nos interlocuteurs de l'Etat de son administration. Je pense en particulier à M^{me} la chancelière, M^{me} Anja Wyden, M^{me} le sautier, M^{me} Maria-Anna Hutter qui ont assuré l'Assemblée de leur coopération avec le sens de l'Etat qui les caractérise. Je remercie aussi les collaborateurs des départements des finances et du DCTI qui ont collaboré étroitement avec le secrétariat. Et plus près de nous, notre huissier, M. Stéphane Baldassari (*applaudissements*) dont la présence constante, discrète et efficace, a facilité notre travail de plénière. J'aurai aussi une pensée particulière pour M. Schöni, premier interlocuteur de l'Etat et ses conseils, et M. Martin Bonnard, qui a secondé la Présidence à ses débuts, sans oublier les métiers de l'ombre, des techniciens de la télévision à la dame de la buvette. Toutes ces personnes ont fait bien plus qu'assumer des tâches administratives. Elles ont su travailler avec intelligence, loyauté et un sens aigu de leur

mission dans un environnement mouvant et souvent chahuté. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

La présidente. Je souhaiterais remercier ensuite les membres de la commission de rédaction, successivement, Michel Grandjean, Christian Grobet, Murat Alder, Thierry Tanquerel, Michel Hottelier et Florian Irminger, son président actuel. Leur grande expérience, à la fois juridique et politique, a su déjouer les pièges posés par l'étalement rédactionnel des thèses initiales, pour parvenir au fil des lectures, malgré la pression du temps et les divergences de vue, à proposer à notre Assemblée un texte à la fois accessible à tous et d'une grande qualité rédactionnelle. S'agissant d'un hommage final, je ne saurais manquer de réitérer mes remerciements aux présidents et président des commissions thématiques, M^{me} Carine Bachmann, MM. Maurice Gardiol, Guy Zwahlen, Jacques Pagan, Pierre Gauthier, Lionel Halpérin, Yves Lador, Benoît Genecand pour le travail fourni dans la première phase de nos travaux en particulier. Je n'oublierai pas non plus la commission de contrôle financier, son président, M. Marco Föllmi, la commission du règlement et sa présidente, M^{me} Béatrice Gisiger, dont le mérite aura été de proposer un règlement efficace, au sens premier du terme, c'est-à-dire sans cesse utilisé et très peu contesté. Enfin, je souhaite remercier tous les membres du Bureau pour leur participation active à la conduite de nos travaux. Merci à Jocelyne Haller, Souhaïl Mouhanna, Ludwig Muller, Jacques Pagan, Marie-Thérèse Engelberts, Patrick Dimier, Guy Tornare, Jean-Marc Guinchard, Boris Calame, sans oublier Jacques-Simon Eggly, le premier coprésident avec nous de cette Assemblée. Ils ont su, malgré les divergences et avec beaucoup de sagesse, faire prévaloir le sens de l'intérêt commun à la confrontation politique. Enfin, je souhaiterais vous rendre hommage à vous tous, chers collègues de cette Assemblée, pour tout le travail et le temps que vous avez consacrés à votre mandat, avec un petit clin d'œil, affectueux et admiratif à Louise Kasser, dont le statut de benjamine lui a valu l'insigne honneur, mais aussi la lourde tâche, de présider nos premiers travaux. (*Applaudissements*) Je n'oublierai pas dans ce rappel celles et ceux qui ont démissionné, MM. Gilles Godinat et Pierre Vanek, M^{mes} Béatrice Barton, Silja Halle et Karine Bachmann, MM. Gilles Desplanches, Olivier Fatio, Stéphane Tanner, Michel Grandjean, Béat Burgenmeier, Pierre-Alain Tschudi, François de Planta, Philippe Roch et Raymond Loretan. Et je dédie enfin une dernière pensée émue à nos collègues qui nous ont quittés, Michel Chevrolet qui fut membre du Bureau, Tristan Zimmermann, Soli Pardo, Jean-Pierre Aubert et Franck Ferrier, ancien membre également du Bureau.

La présidente. A mon tour de passer à quelques mots personnels. Nul n'aurait imaginé, lors de la prestation de serment du 2 février 2009, que la vie de constituante, constituant serait aussi exigeante et riche en émotions. Nous avons appris à nous connaître, à entendre les avis divergents et à tenter les compromis. Je sais les efforts que vous avez tous consentis pour participer à l'élaboration de notre nouvelle charte, les réunions multiples, les échanges formels et informels, les négociations difficiles, les moments de doute et de déceptions que j'ai aussi partagés. J'ai à la fois observé et vécu pleinement les actes de cette dramaturgie unique et suis heureuse d'y avoir participé. Je n'ai pu voter aujourd'hui, mais mon soutien au texte est complètement acquis. Quatre ans de travail commun avec la seule perspective d'aboutir à un texte acceptable par le plus grand nombre a été une gageure dans l'environnement politique genevois. Je le dis aujourd'hui sans triomphalisme : le pari a été tenu et le mandat rempli dans les délais. Mission accomplie. Merci !

Applaudissements

La présidente. Avant de passer la parole à mon collègue Thomas Büchi, je salue dans la tribune M^{me} Gavillet, députée, ainsi que M^{me} Béatrice Hirsch.

Applaudissements

M. Thomas Büchi. Mesdames et Messieurs, mes si chers collègues, aujourd'hui, notre vénérable Assemblée a voté. Quatre ans d'efforts se concrétisent enfin et dans le fond, que l'on soit pour ou contre ce nouveau texte de charte fondamentale, l'instant est symboliquement fort. L'acceptation de ce jour à 74 % des votants se situe plutôt bien dans la moyenne nationale. Les enseignements que l'on peut en tirer, c'est aussi de constater que le peuple dans les autres cantons a voté ensuite sur une base légèrement inférieure de l'ordre de 5 à 10 % par rapport au vote de l'Assemblée constituante. Mon but ici n'est pas de faire des pronostics, mais de vous faire passer le message suivant. Le 14 octobre prochain, le Conseil général se prononcera sur le texte que nous venons d'adopter. Pour que ce vote ait un réel sens pour l'avenir de Genève, il importe que la participation soit élevée. Ainsi dès à présent, il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de contribuer au processus de communication, de vulgarisation de notre projet de constitution. Notre devoir est d'informer afin que chaque citoyen et citoyenne se sente concerné(e) et surtout se détermine en toute connaissance de cause. Si aujourd'hui nos travaux sont terminés, il n'est pas inutile de rappeler que c'est le 26 juin prochain que formellement, nous remettrons notre texte au Conseil d'Etat, accompagné de sa brochure explicative. Ensuite, rendez-vous au dimanche 14 octobre 2012 pour les résultats. Deux scénarii s'offriront à nous. En cas d'acceptation du texte par le Conseil général, il appartiendra au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, dans un délai de cinq ans, de mettre en œuvre et en application notre nouvelle constitution. En cas de refus, tout ne serait probablement pas perdu. Il resterait un matériau important, fruit de nos réflexions, à disposition. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourraient peut-être s'en servir, mais cela reste très aléatoire. Néanmoins, en cas de vote négatif, chacun doit être conscient que c'est bel et bien la constitution de 1847 qui restera en vigueur. Alors, je termine sur les mots de l'homme d'Etat et poète athénien Solon qui, il y a deux mille six cents ans, nous disait : « Une constitution est bonne pour un peuple et pour un temps. Par conséquent, il ne faut pas la momifier. » Voilà, mes chers collègues, merci de votre attention, de votre confiance et votre patience.

Applaudissements

11. Divers

La présidente. Nous arrivons au point 11 Divers. Je vois quelques orateurs inscrits. Monsieur Pierre Kunz, vous avez la parole.

M. Pierre Kunz. Merci, Madame la présidente. Si j'ai renoncé tout à l'heure de prendre mon temps de parole, c'était pour mieux rebondir...

Rires

M. Pierre Kunz. ... et rebondir dans des conditions plus sympathiques. Au nom de tous les chefs de groupe qui sont représentés ici, j'aimerais vous dire merci à vous quatre coprésidents et marquer très concrètement ces remerciements. Vous allez voir défiler dans quelques minutes, dans quelques secondes, s'ils arrivent... ah ! ils sont là !

Les quatre coprésidentes et coprésident sont fleuris par quatre chefs de groupe sous les applaudissements nourris de l'Assemblée.

La présidente. Au nom de la Présidence, j'aimerais vous remercier chaleureusement de ce geste qui nous a beaucoup touchés. Je vois que M. Ludwig Muller a demandé la parole.

M. Ludwig Muller. Merci, Madame la présidente, chers collègues. Je vous retiens aussi un petit moment car il y a une vie après la Constituante. Pour certaines et certains, la Constituante marque le début d'une carrière politique, pour d'autres, c'est la fin de leur

carrière politique, et pour les troisièmes, c'était la carrière politique. Ensemble, nous avons vécu trois ans et demi exceptionnels. Janine Bezaguet, Jean-Marc Guinchard et moi-même nous sommes dit qu'il n'était pas possible de se disperser aux quatre vents, sans penser aux nostalgiques d'entre nous et à celles et à ceux qui ont tissé des liens amicaux par-dessus les barbelés des camps politiques. Souhaïl Mouhanna m'a dit un jour, souvent, au sein de notre formation politique, nous trouvons des camarades, mais les amis, on les trouve parmi nos adversaires. Afin de pouvoir continuer à cultiver ces amitiés, nous avons pensé à créer notre cellule de coordination. Il ne s'agit pas d'une association, ni d'une amicale, il n'y aura pas de comité, de président, ni de cotisation, nous servirons simplement de relai en centralisant les coordonnées des quatre-vingt membres de cette Assemblée et nous pensons pouvoir vous proposer, une ou deux fois par année, un événement. La Constituante 2012, tel sera son nom, rassemblera dès le 15 octobre les constituantes et les constituants en fonction aujourd'hui. La durée de vie de la Constituante 2012 dépendra de la résistance biologique de ses membres, de leur intérêt de se revoir et de leurs capacités intellectuelles de se souvenir de l'expérience vécue. En attendant le verdict du 14 octobre, nous vous souhaitons de passer un bel été. Merci à toutes et à tous !

Applaudissements

La présidente. Merci beaucoup, Ludwig, de ce message, de cette proposition teintée d'humour.

12. Clôture

La présidente. Nous arrivons au point 12 de notre ordre du jour, c'est-à-dire la clôture. Je déclare solennellement clos le débat issu de la 56^e session ordinaire de notre Assemblée constituante. Vous êtes toutes et tous appelés à venir boire un verre, sous les canons, ainsi que le public bienvenu à fêter cet événement.

Longue ovation de l'Assemblée et du public

La séance est levée à 17h00.